

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

Le mardi 24 septembre 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 18 septembre 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GOSSAIN, M. GUERRE, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. BOHBOT à la délibération 172024021
Mme MAMAN à la délibération 172024020
M. DASSIE au vœu V172024040

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. DASSIE donne pouvoir à M. ZIADY jusqu'à la délibération 2024 DJS 118
M. HATTE donne pouvoir à Mme BOUGERET
Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme ROUAH
Mme PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL
Mme TOURY donne pouvoir à M. BOULARD

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172024017)

II. Désignation du secrétaire de séance (172024018)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 (172024019)

IV. Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles (172024021)

V. Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées (172024022)

VI. Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025 (172024020)

VII. Examen pour avis des projets et vœux suivants

2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

2024 DAC 354 Subventions (1 800 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

2024 DFPE 79 Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris

2024 DFPE 151 Multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17e – convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris

2024 DDCT 155 DFPE Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

2024 DSOL 115 Transformations Olympiques – Transformations Olympiques – Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage

2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

2024 DLH 224 Réalisation, 76 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 39 logements sociaux (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 153 692 euros)

2024 DDCT 157 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 423 557 euros pour 5 projets associatifs)

2024 DEVE 78 Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17e) pour son ouverture au public – Convention de gestion

2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement

2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public

V172024045 Vœu relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17e - Rattaché à la délibération 2024 DAE 123

2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

2024 DASCO 94 Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75)

2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

2024 DAC 435 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17e

2024 DJS 116 Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la Porte d'Asnières situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17ème)

2024 DJS 117 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème)

2024 DJS 118 Attribution de la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champperret, située 36 boulevard de Reims, (17ème)

VIII. Vœux

VI72024040 Vœu relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'Association Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris

VI72024041 Vœu relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents

VI72024043 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre DAC (1893-1975), humoriste, comédien et résistant, au 3 rue Théodore de Banville dans le 17e arrondissement

VI72024042 Vœu relatif au passage à 50km/h du boulevard Périphérique

VI72024044 Vœu relatif au programme Embellir Votre Quartier 4

VI72024046 Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot

VI72024047 Vœu relatif à l'accès au WIFI dans les clubs seniors du 17e arrondissement

VI72024048 Vœu relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la pérennisation d'une offre d'animations culturelles et sportives pendant la période estivale

VI72024038 Vœu relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie

VI72024039 Vœu relatif à la gestion de la propreté et du tri des déchets lors des Jeux olympiques et paralympiques

M. BOULARD : Je voulais vous informer qu'à la suite de la démission de Théo MICHEL, le 19 juin dernier, nous accueillons, vous l'avez remarqué, un nouveau conseiller d'arrondissement en la personne de Bassam GOSSAIN. Je suis très heureux de l'accueillir parmi nous dans ce conseil d'arrondissement de rentrée.

DELIBERATION N° 17-24-144

OBJET : 172024017 Adoption de la procédure d'urgence

M. BOULARD : Chers amis, nous allons retirer de l'ordre du jour la délibération DDCT 154 car les précisions portées à notre connaissance et à votre connaissance sur ce dossier sont à ce jour insuffisantes pour se prononcer en toute connaissance de cause. Nous allons procéder à l'adoption de la procédure d'urgence. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil du 17^e arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-145

OBJET : 172024018 Désignation du secrétaire de séance

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la désignation de notre secrétaire de séance, qui est une obligation légale, en la personne de Karim ZIADY. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 18 septembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Karim ZIADY, Conseiller du 17^e arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-146

OBJET : 172024019 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024

M. BOULARD : Nous passons à l'approbation du dernier procès-verbal de notre séance du conseil d'arrondissement du 11 juin dernier. Y a-t-il des observations, des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 18 septembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 est adopté

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Avant de passer à l'examen d'un certain nombre de délibérations, je souhaitais rendre hommage à Jean-Pierre BANSARD, ancien maire adjoint du 17^{ème} arrondissement, ancien sénateur des Français à l'étranger. Nous avons appris sa disparition cet été, le 16 août dernier.

Entrepreneur infatigable, iconoclaste, fils de pieds-noirs d'Algérie, il n'avait cessé de créer, d'entreprendre dans à peu près tous les domaines où il était possible de le faire. Il crée ainsi une société de transit à l'aéroport de Paris-Orly, une société de caution, une société d'entrepôts de stockage lors du déménagement des Halles à Rungis, des compagnies immobilières et d'hôtelleries mais aussi, plus proche de nous, il achète, il rénove totalement les deux marchés aux puces de Saint-Ouen. Marqueur de toute une génération, il acquiert, au début des années 2000, le Solex qu'il veut moderniser, électrifier et le faire entrer dans l'air des mobilités douces, propres et innovantes chère Brigitte, en le faisant passer à l'électrique avec son e-Solex ou

encore la conception de vélos pliants électriques. Je me souviens, j'étais adjoint de Brigitte et certaines et certains s'en souviennent ici effectivement du lancement de cet e-Solex pour la mairie du 17e dans le cadre d'un programme axé sur le développement durable que Brigitte avait lancé en 2008, lors de son élection.

À côté de ses activités professionnelles, il met également son énergie à servir ses concitoyens. Il fait un infatigable défenseur des Français établis hors de France. Il crée l'Alliance Solidaire des Français de l'étranger, membre de l'association et surtout de l'Assemblée des Français de l'étranger et enfin leur représentant au Sénat de 2017 à sa mort. Il s'investit également pour la communauté juive de France, devenant Président du Consistoire central en 1982. Il fut un élu de notre assemblée, adjoint au maire de Pierre RÉMOND, de 1983 à 1989. J'adresse à sa famille et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Je vous propose de passer à une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée.

M. BOULARD : Y a-t-il des prises de parole ?

Mme TAIEB : Merci Monsieur le Maire. J'ai bien connu Jean-Pierre BANSARD, un grand ami de la famille. Je m'associe pleinement à tout ce que vous avez dit. Merci pour cet hommage. J'ajouterais juste un mot. Il était le chantre de la générosité. Il aimait beaucoup aider les jeunes lorsqu'ils démarraient. Il était toujours prêt à aider, à contribuer. Un qui avait effectivement réussi dans la vie, il voulait partager un peu de ce qu'il avait reçu avec les autres. Merci pour cet hommage qui lui est rendu ce soir.

M. BOULARD : Merci Madame TAIEB.

Mme DUMAS : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais, comme Karen, m'associer à cet hommage. J'ai connu Jean-Pierre il y a très longtemps dans cet arrondissement. Il était déjà avec beaucoup de fougue et d'énergie dans ses affaires mais aussi dans la vie politique. Il a été adjoint au maire en effet, comme Geoffroy BOULARD l'a rappelé, de Pierre RÉMOND. Et puis je l'ai retrouvé au Sénat, bien plus tard, avec toujours les mêmes qualités, les mêmes ressorts. C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris son décès cet été. Je pense qu'il est important que nous puissions avoir ce moment de recueillement.

M. BOULARD : Merci beaucoup.

M. BOHBOT : Merci Monsieur le Maire pour ce bel hommage que vous avez rendu à Jean-Pierre BANSARD. J'étais son collaborateur lorsqu'il a commencé son activité politique dans le 17e arrondissement. Il avait créé un journal « Perspectives 17^{ème} », je le rappelle. Et puis il est devenu adjoint au maire du 17^{ème}. Je l'ai accompagné de près et d'un peu plus loin dans sa carrière qui a été multiple. Je crois que comme ça a été dit parfaitement bien, il a été à la fois un grand serviteur pour la France mais aussi un grand serviteur pour ses compatriotes juifs. Je pense qu'on lui devait bien ce bel hommage.

M. BOULARD : Merci beaucoup.

Mme KUSTER : Merci Monsieur le Maire. Vous avez rappelé le lien que nous avons eu avec Jean-Pierre alors que j'étais Maire. Je voudrais également avoir une pensée pour Jean-François RÉMOND qui à l'époque nous avait permis de mieux connaître Jean-Pierre BANSARD. Je reviens sur les propos de Karen TAIEB. En effet, le qualificatif le plus fort est bien celui de sa générosité. Lorsque nous étions au-dessus du Fouquet's dans son bureau où il exposait son Solex électrique

qui était à l'époque innovant et quand je vois comment il avait de l'avance, comment il donnait des chances à l'innovation et aux jeunes, comment il prenait des risques. Je voudrais ici saluer la chance qu'il nous a offerte de participer, à ce moment-là, à ses côtés, à cette prise de risque qui a été la sienne. Au-delà de cela, je salue le parcours absolument incroyable de cet homme qui a été également un parcours humain, de vie personnelle, Catherine l'a rappelé, elle l'a retrouvé au Sénat. Ce parcours est, je pense, assez exceptionnel, après avoir été Président du Consistoire. Je voudrais adresser à toute sa famille, comme vous venez de le faire, cher Geoffroy, nos sentiments les plus attristés.

M. BOULARD : Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-147

OBJET : 172024021 - Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles.

M. BOULARD : Je vous propose de poursuivre notre conseil d'arrondissement par la délibération liée à la modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles. Géraldine ROUAH, notre adjointe, remplace Théo MICHEL, démissionnaire à l'école élémentaire Jouffroy d'Abbans et Sonia HAZARABEDIAN remplace Géraldine ROUAH à l'école élémentaire Saint-Ouen.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de procéder à un vote à main levée. Il est généralement prévu un vote à bulletins secrets. Il faut avoir l'accord du conseil d'arrondissement pour que nous puissions procéder à un vote à main levée.

Qui est d'accord pour voter à main levée ? Pour, merci.

Qui est pour ces deux modifications de représentation dans les écoles ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée.

Le conseil du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Vu la lettre de démission de M. Théo MICHEL en date du 17 juin 2024, adressée à M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Vu la lettre d'information adressée à la Maire de Paris et au Préfet de la Région Île-de-France en date du 18 juin 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Mme Géraldine ROUAH, adjointe au Maire du 17e arrondissement, est désignée en tant que représentante du conseil du 17e arrondissement au sein du conseil de l'école élémentaire Jouffroy d'Abbans, et Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au Maire du 17e arrondissement, est désignée en tant que représentante du conseil du 17e arrondissement au sein du conseil de l'école élémentaire Saint-Ouen, à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N° 17-24-148

OBJET : 172024022 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

M. BOULARD : Toujours une modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

Lourdes FERNANDES, adjointe au maire, remplace Théo MICHEL au lycée Balzac et Géraldine ROUAH remplace Théo MICHEL comme suppléante au lycée technique École Nationale de Commerce Bessières.

Même remarque que précédemment pour le vote et pour le vote à main levée.

Qui est pour la proposition ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le Conseil du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.421-2 et R.421-14 et suivants ;

Vu la lettre de démission de M. Théo MICHEL en date du 17 juin 2024, adressée à M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Vu la lettre d'information adressée à la Maire de Paris et au Préfet de la Région Île-de-France en date du 18 juin 2024 ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17e arrondissement au sein des conseils d'administration des lycées à la majorité des suffrages exprimés :

	Lycées	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lycée Honoré de Balzac 118, bd Bessières	L. FERNANDES M. MAMAN	G. ROUAH-ZANGRILLI K. ZIADY
Lycée technologique École Nationale de Commerce 70 bd Bessières	A. de La MORANDIERE K. ZIADY	G. ROUAH-ZANGRILLI F. DASSIE

Conformément à l'article L.2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret et se sont prononcés à main levée.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N° 17-24-149

OBJET : 172023020 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

M. BOULARD : Nous arrivons à l'examen de la délibération sur l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. Cette délibération est présentée par Alix BOUGERET, 1^{ère} adjointe en charge de la santé, de la culture, de l'administration générale et des finances.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le Maire. Une traditionnelle délibération, l'inventaire des équipements de proximité pour 2025.

Plusieurs types de modifications :

- L'actualisation de certaines dénominations. Comme notre conseil d'arrondissement en a émis le vœu, le gymnase Jean-Leclaire se voit attribué le nom de Gymnase Moshe Weinberg, le centre sportif Reims est désormais dénommé salle de sport Marguerite Broquedis et le sud de la place du Général Catroux est désormais intitulé Jardin de la Lituanie.
- Le changement d'affectation en matière scolaire, l'école polyvalente Mstislav Rostropovitch est désormais requalifiée d'école élémentaire Mstislav Rostropovitch.
- La mise à jour de sites de végétalisation dans l'espace public et de jardinières. 10 inscriptions à l'inventaire, notamment les nouvelles jardinières liées au projet « Embellir votre quartier » : rue Waldeck Rousseau, mail Bréchet, placette Montenotte, rue Alexandre Charpentier, rue Paul Bodin, bouledrome Navier, rue Lantiez et rue Boulay ainsi que 2 jardinières aux abords du tramway. L'ajout de ces nouveaux sites font passer le nombre d'équipements de proximité du 17^e arrondissement de 201 à 211.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération. Y a-t-il des interventions ?

M. BOHBOT : Nous avons présenté tous les deux au Conseil de Paris le vœu pour Moshe Weinberg qui a été victime de l'attentat de Munich en 1972, et dont un gymnase de notre arrondissement portera désormais le nom. Je suis heureux que vous puissiez concrétiser cette demande de nom. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le Conseil du 17^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 17e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge est abrogé.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-150

OBJET : 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

M. BOULARD : Nous poursuivons toujours avec Alix BOUGERET pour l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. Il s'agit d'un deuxième vote.

Mme BOUGERET : C'est le même objet.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération, en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2025, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 136

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-151

OBJET : 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

M. BOULARD : DDCT 134 Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.

Mme BOUGERET : C'est une délibération traditionnelle de finance en lien avec l'adoption de la liste des équipements de proximité. Cette délibération fixe les conditions d'affectation des deux dotations de fonctionnement d'état spécial d'arrondissement, la dotation de gestion locale qui finance les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité dont nous venons de parler, et les montants et critères de répartition de la dotation d'animation locale qui a été revalorisée en 2022 dans le cadre de la réforme de la territorialisation. Cette dotation finance donc les dépenses d'urgence en mairie et dans les équipements de proximité, à hauteur de 429 000 euros pour l'année 2025, les dépenses de fonctionnement des conseils de quartier à hauteur de 30 000 euros pour les 9 conseils de quartier, et l'animation locale et culturelle de l'arrondissement à hauteur de 519 000 euros pour l'année 2025. Au total, la dotation d'animation locale s'élève donc à 978 000 euros.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de déterminer, au titre de l'exercice 2025, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 134

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-152

OBJET : 2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-Investissement 2025

M. BOULARD : Nous passons à la DDCT 135. Il s'agit de la délibération cadre-investissement 2025 dans le cadre des États spéciaux d'arrondissement

Mme BOUGERET : C'est une délibération nécessaire puisqu'elle donne l'autorisation au maire d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement qui permet de financer les aménagements et les travaux de voirie, notamment dans l'espace public. Ces dépenses sont complémentaires à celles programmées via d'autres investissements, comme ceux d'intérêt local ou encore le budget participatif.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est-ce qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le livre V, titre I du Code général des Collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment les articles L. 2511-16, L. 2511-18, L. 2511-22, L. 2511 -27, L. 2511-28, L. 2511-36, L. 2511-36-1 et L. 2511-43 ;

Vu le Code de la Commande publique du 1er avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA 28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 135

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-153

OBJET : 2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

M. BOULARD : Nous passons à la DAC 349.

Mme BOUGERET : Il s'agit d'une nouvelle enveloppe à destination d'associations et de projets culturels. L'enveloppe dite « territoire » vient compléter l'enveloppe dont nous reparlerons ensuite, que nous appelons Crédits « Bloche ». La subvention de 4 000 euros est attribuée au Collectif Regards Croisés pour financer le parcours de son festival « Parcours 17 ». C'est un parcours qui a lieu au mois d'octobre, dans quelques jours, qui sera d'ailleurs lancé et inauguré le 12 à la mairie du 17^e arrondissement. Plusieurs temps forts dans l'arrondissement, dans les équipements de proximité, à la mairie, des conférences et le vernissage, au Centre Paris Anim' La Jonquière, à Mado Robin, à la médiathèque Edmond Rostand puis à la MVAC, évidemment, qui accompagne et porte ce projet. Il y aura également une exposition qui viendra compléter d'autres expositions sur le square des Batignolles.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 30 associations et la signature de 9 conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 349

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-154

OBJET : 2024 DAC 354 Subventions (1 800 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17^e arrondissement

M. BOULARD : Nous passons à la DAC 354.

Mme BOUGERET : Il s'agit de deux subventions pour compléter notre précédente délibération, cette fois-ci dans le cadre de l'enveloppe dite « Bloche » pour les actions culturelles de l'arrondissement. Un petit problème de paperasse avait retardé l'instruction de 2 dossiers.

Le premier dossier concerne les Amis de Carnot qui va se voir attribuer 500 euros pour participer à des expositions et l'organisation du patrimoine du Lycée Carnot, que nous connaissons bien. Et puis 1 300 euros pour le Festival « Paris Courts Devant ». Nous avons souhaité pour la 2^{ème} ou 3^{ème} année consécutive accompagner ce festival de courts-métrages qui a lieu chaque année dans le 17^e depuis maintenant 18-ans, notamment au cinéma 7 Batignolles. Nous leur donnons un coup de pouce supplémentaire de 1 300 euros. Je me permets de dire qu'il n'y a pas beaucoup de festivals de court-métrage de cette ampleur à Paris. Nous tenons à faire un geste parce qu'il est dans notre arrondissement, que nous connaissons Nathalie KOUPER et Rémi BERNARD depuis longtemps et qu'ils portent avec passion ce festival qui est aidé à hauteur de 5 000 euros par la Ville de Paris, ce qui est juste un peu ridicule. Un festival équivalent à Clermont-Ferrand bénéficie d'environ 50 000 € de la commune. Le Maire est intervenu à plusieurs reprises pour essayer de porter un peu plus haut la subvention de la Ville. Ce festival important souffre car les subventions commencent évidemment à se faire un peu rares. Nous avons un petit peu augmenté symboliquement, nous y tenions, l'aide au festival avec 1 300 €.

Je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations COURTS DEVANT et UPALYCA Union Pour Le Patrimoine Du Lycée Carnot

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 354

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

M. BOULARD : L'occasion pour moi de préciser un petit changement dans des délégations. Alix BOUGERET avait jusque-là la santé, c'est désormais Marie CONTENT qui sera la nouvelle conseillère déléguée à la santé, en accord avec Alix, naturellement. Alix aura en charge le suivi des sujets liés au tourisme en lien avec le Conseil Régional. Voilà pour cette information que je voulais vous communiquer.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-155

OBJET : 2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

M. BOULARD : Nous poursuivons l'ordre du jour par la DFPE 78, présentée par Aline BESSIS, adjointe en charge de la famille, de la petite enfance, du handicap et de l'égalité femmes-hommes.

Mme BESSIS : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération concerne une subvention d'un montant global de 1 395 004 € à 13 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 16 lieux d'accueil enfants parents à Paris et la participation au financement des LAEP, Lieux d'Accueil enfants parents, de la Caisse d'allocations familiales dans les centres sociaux.

Pour le 17e, il s'agit de l'association « La Cabane Bleue » qui intervient au sein de trois lieux :

- La crèche « Les Bébé Explorateurs », située 61 rue Jouffroy d'Abbans ;
- « La Maison des Possibles », située square Paul Paray ;
- Le Multi accueil de l'UDAF, situé 14 avenue Brunetière.

Il est demandé pour le 17e arrondissement une subvention de 17 000 €.

Je vous propose, chers collègues, de voter favorablement cette délibération.

M. BOULARD : Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite signée le 4 août 2022 avec l'association « Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » (APASO) ayant son siège social 10 avenue Noyer Lambert 91 300 à Massy et l'association « Carrefour 14 » ayant son siège social 15, rue des Mariniers (14e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit « Le petit Port » situé dans le centre social Didot situé au 15 rue des Mariniers (14e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « ARC-EA » ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Caragole » situé 17, rue de l'Échiquier (10e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 novembre 2021 avec l'association « Centre d'Action sociale Protestant » (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Bulle d'Air » situé 60, rue Greneta (Paris centre) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 novembre 2021 avec l'association « Consultation et lieu d'accueil psychanalytique » (CLAP) ayant son siège social 62, rue de la Rochefoucauld (9e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Le Passage des Tout-Petits » et l'action « accueil des plus grands » situés 24 passage Raguinot (12e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec l'association « De l'Infans à L'Enfant », ayant son siège social 48 bis, rue Boinod à Paris (18e) pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « La Babillo » et son accueil « Quiditquoi » situés à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » d'Île-de-France (EPE-IDF) ayant son siège social 5, impasse Bon Secours à Paris (11e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Maison Ouverte » situé 164 boulevard Voltaire (11e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec la « Fondation de Rothschild », ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé « L'Îlot Bébés », situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 novembre 2022 avec l'association « La Cabane Bleue » ayant son siège social 30, rue Boissière à Paris (16e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à 3 adresses (17e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association « L'Arbre Bleu » ayant son siège social 52, rue Polonceau à Paris (18e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 décembre 2022 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les P'tits, les Grands » situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) avec l'association « Parler à d'Autres », ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu la convention annuelle d'objectifs signée le 20 septembre 2023 avec le Groupement d'Intérêt Public « Samu Social de Paris », ayant son siège social 35, avenue Courteline à Paris (12e), pour le fonctionnement du LAEP hors les murs « les Petits à l'hôtel » situé dans les hôtels sociaux situés boulevard Magenta (10e) et rue Chaligny (12e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à douze associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de dix avenants aux conventions existantes et sept conventions pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 2024 DFPE 78

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-156

OBJET : 2024 DFPE 79 Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris

M. BOULARD : Nous passons à la DFPE 79.

Mme BESSIS : Il s'agit ici d'une demande de subventions d'un montant total de 85 000 € et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans de nombreux arrondissements de Paris, dont le 17e. Ces associations œuvrent en particulier pour les familles hébergées en structure sociale dans tout Paris. Un appel à projets « parentalité à l'ère du numérique » a été lancé en 2022. 6 projets ont été retenus qui se sont répartis entre des actions localisées et des actions à l'échelle de tout Paris. Des ateliers, conférences, webinaires, ont permis aux parents participants de disposer de clés pour accompagner leur enfant dans la découverte et l'utilisation des écrans. Des partenariats ont été créés pour mettre en place ces actions avec des écoles, des collèges, des bibliothèques, des Centres Paris Anim', etc.

Pour notre arrondissement, entre autres, l'association Kocoya ThinkLab propose une action intitulée « La famille dans un monde connecté : parcours parentalité numérique ». L'objectif est d'initier les parents aux bonnes pratiques numériques et de développer une communication familiale constructive autour des écrans.

Merci donc, chers collègues, de voter favorablement cette subvention d'un montant de 85 000 €.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 79

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : Je précise que l'association Kocoya ThinkLab intervient dans le Club Senior du 17^e arrondissement. C'est une très belle action.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-157

OBJET : 2024 DFPE 151 Multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17e – convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris

M. BOULARD : DFPE 151, toujours Aline BESSIS

Mme BESSIS : Il s'agit ici de voter une convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris concernant le multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius dans le 17^e arrondissement. La Ville de Paris gère ce multi-accueil dans un immeuble appartenant à Paris Habitat depuis de nombreuses années. Le nouveau contrat a pris effet à compter du 1^{er} avril 2020. En vue de conclure ce nouveau contrat, il a été décidé, avec le notaire de la Ville de Paris, de mettre en œuvre une convention de transfert de gestion. La nouvelle convention est d'une durée de 12 ans, à partir du 1^{er} avril 2020.

Je vous demande, chers collègues, d'approuver ce projet de délibération, pour cet établissement fort utile dans notre arrondissement. Merci.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511- 1 et suivants et les articles L 2122- 21 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122- 1- 3, L. 2123- 3 à L. 2123- 6, L.2521- 1 ;

Considérant que la Ville de Paris gère un multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17^e, dans un immeuble appartenant à Paris Habitat ;

Considérant que le titre d'occupation de la Ville a expiré le 31 mars 2017 ;

Considérant qu'en vue de renouveler la mise à disposition des locaux, qui font partie du domaine public de Paris Habitat, il convient de conclure une convention de transfert de gestion ;

Considérant que Paris Habitat a accepté une prise d'effet du transfert de gestion à compter du 1er avril 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser à conclure avec Paris Habitat OPH une convention de transfert de gestion portant sur des locaux situés 59 rue Berzélius 17e et dépendant du domaine public de l'Office ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 151

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-

OBJET : 2024 DDCT 154 DAE – Appel à projets « Actions de remobilisation des jeunes » - Subventions (171 000 euros) à 17 associations et fondations pour le financement de 17 projets dans les quartiers politiques de la ville parisiens

REPORTÉ

M. BOULARD : La parole est à Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire en charge de la sécurité et de la Politique de la Ville.

La DDCT 154 a été retirée en raison d'un manque de précisions et de documentation sur l'objet de la demande de subventions dans le cadre d'un appel à projets.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-158

OBJET : 2024 DDCT 155 DFPE – Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

M. BOULARD : Nous passons à la DDCT 155.

M. CHARPENTIER : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre du soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires. Il est proposé ici une subvention de 12 500 € pour l'association ADAGE. C'est une association que nous connaissons bien, avec laquelle nous travaillons. Cette subvention de 12 500 € est ici proposée pour leur permettre de déployer plus largement leur action sur le territoire et d'intervenir dans de nouvelles zones.

Je vous propose de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 155

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

M. BOULARD : C'est un projet qui a été suivi, discuté, dans le cadre de la Politique de la Ville, des échanges entre l'État, la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement en lien avec l'EDL.

DÉLIBÉRATION N° 17-24-159

OBJET : 2024 DSOL 115 Transformations olympiques – Transformations olympiques – Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

M. BOULARD : La parole est à Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe en charge du sport, de l'emploi et du développement économique, pour présenter la DSOL 115.

Mme de la MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération porte sur l'attribution de subventions à 8 associations sportives et sur la signature de la convention pluriannuelle. Le programme héritage Ville de Paris « Transformations Olympiques » propose une offre sportive enrichie pour se mettre ou se remettre au sport pour

les personnes éloignées de la pratique sportive, notamment les personnes en situation de handicap.

Le projet « Bouge et Partage » vise à développer une offre sportive pour les adultes en situation de handicap mental, psychique ou moteur, ainsi que pour les seniors en perte d'autonomie.

Le projet « Bouge et Partage » vise à faciliter la mise en réseau des clubs et comités sportifs avec les établissements médico-sociaux et associations du champ du handicap.

Ainsi, ce projet de délibération vise à accorder des subventions d'un montant de 87 800 € à plusieurs associations.

Dans le 17^e, il s'agit d'attribuer :

- 22 200 € au Comité départemental de Paris Tennis qui organisera 61 séances dont 20 séances de tennis au centre sportif Max Rousié ;
- 21 100 € à l'association Proximsport qui a pour objet de favoriser l'insertion et l'orientation vers les formations et métiers du sport. L'association propose d'encadrer des personnes en situation de handicap pour 40 séances dont 20 au centre sportif Max Rousié ;
- 8 000 € seront versés à l'Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris (ASALP), qui propose du sport aux personnes en situation de handicap mental. Cette association est très active et investie dans l'entraide sociale au sein du 17^e arrondissement. Elle propose dans le cadre de ce projet des activités sportives adaptées pour un public atteint d'un handicap mental et psychique à Max Rousié. Elle organisera également cette année une rencontre interclubs sur la saison 2024-2025.

Afin de soutenir les offres sportives auprès des personnes en situation de handicap, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver des conventions avec 8 associations (Comité Départemental de Paris de Tennis ; Compagnie Au-Delà Du Quai ; Union Sportive des Bretons de Paris ; Proximsport ; Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs – APOLLO ; Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris-ASALP ; Jogador ; Paris Acasa Futsal) dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations olympiques » ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 115

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-160

OBJET : 2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

M. BOULARD : La parole est toujours à Athénaïs de la MORANDIERE pour la SG 61.

Mme de la MORANDIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération a pour objet d'approuver la conclusion de l'avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip qui permet l'installation de casiers sportifs dans Paris. Equip est une entreprise qui facilite et encourage la pratique du sport pour tous, de manière conviviale, en mettant à disposition du matériel de sport dans des espaces publics ou dans des équipements sportifs. Il s'agit ainsi de mettre en location du matériel de sport dans des casiers fermés à ouverture télécommandable depuis l'application numérique. Les accessoires de sport sont fournis par Décathlon. Par une délibération du conseil de Paris en mai 2024, la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip a été approuvée pour une durée de 1 an, de juin 2024 à juin 2025.

Dans le 17e, ces casiers ont été installés sur le TEP de la porte d'Asnières et celui de Max Rousié. Un casier sportif a également été mis à disposition au Parc Martin Luther King durant la période des Jeux Olympiques.

La conclusion de l'avenant autorise la société Equip à installer de nouveaux casiers sportifs dans Paris. Dans le 17e, il s'agit du centre sportif Courcelles et du square des Épinettes permettant ainsi le sport et le loisir accessibles à tous.

Le casier sportif qui fut installé sur le site de festivités Martin Luther King a connu un réel succès, ainsi que ceux qui sont installés dans les centres sportifs de la Porte d'Asnières et Max Rousié. Afin de favoriser la pratique sportive pour tous, l'expérience pourrait être proposée dans d'autres équipements sportifs et espaces publics du 17e.

Chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2122- 1 et suivants et R. 2122- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 SG 61

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-161

OBJET : 2024 DLH 224 Réalisation, 76 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 39 logements sociaux (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 153 692 euros)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DLH 224. La parole est à Scévole de LIVONNIERE, adjoint au Maire en charge du logement, des relations avec les bailleurs sociaux.

M. de LIVONNIERE : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, cette délibération est le chapitre 2 d'une délibération que nous avons eue à voter en mai dernier. Madame la Maire avait décidé d'autoriser à consentir à un contrat à bailleur emphytéotique avec la RIVP sur un immeuble préempté au 76 rue Dulong. Comme je me permets de vous le rappeler, nous nous sommes prononcés contre.

Cette fois-ci, la Maire de Paris nous demande de subventionner le programme de travaux. Je vais y aller par étapes.

Premièrement, nous avons voté cette délibération en mai. Le bail emphytéotique a été signé le 31 mai. Jusque-là, il n'y a pas de sujet.

La préemption consistait à prendre la maîtrise foncière d'un immeuble à hauteur de 8 millions d'euros. Je rappelle qu'en 2022, cet immeuble avait été vendu 11 millions d'euros sur le marché privé. L'immeuble est occupé. Seuls 17 logements étaient vacants sur 39. La question qui s'était posée à l'époque était « quid les résidents ? ». Le programme de travaux qui vous est présenté, outre le fait qu'il ne soit évidemment pas détaillé et qu'il ne permet pas de rentrer dans des éléments techniques nous permettant de valoriser l'accompagnement par une subvention à 1 153 000 €, les travaux sont donc effectués dans un milieu occupé à plus de 30% de l'immeuble. C'est un deuxième point.

Le dernier point que je voulais aborder avec vous, c'est que dans le programme qui est présenté, la charge foncière est évaluée à 3 605 629 €. Or, dans la délibération que nous avons eue au mois de mai, l'acquisition était prévue, je vous le rappelle, avec un loyer capitalisé. Elle était valorisée à près de 400 000 € de moins.

Mes chers collègues, je ne vais pas y aller par quatre chemins, je vous demande de vous prononcer contre cette délibération. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération. Des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 39 logements (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) à réaliser par la RIVP au 76 rue Dulong ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis défavorable est donné au projet 2024 DLH 224

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 29

Abstention : 1

DÉLIBÉRATION N° 17-24-162

OBJET : 2024 DDCT 157 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 423 557 euros pour 5 projets associatifs)

M. BOULARD : Nous passons à la DDCT 157. La parole est à Philippe GUERRE, adjoint en charge de la vie associative, des animations et des événements – Chargé du Conseil Consultatif de Quartier La Fourche – Guy Môquet.

M. GUERRE : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération a pour but de soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics avec une subvention d'investissement pour 5 projets associatifs.

Pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers populaires et y réduire les inégalités, la Ville de Paris soutient l'intervention de nombreuses associations dont les activités participent aux objectifs du Contrat de Ville.

Dans ce cadre, la Ville de Paris accompagne chaque année la réalisation de projets permettant l'implantation d'associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics, l'amélioration du fonctionnement de locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu.

Pour le 17^e arrondissement, « Écoute Habitat 17 », dont la présidente est Souad HASSANI que nous connaissons bien, est une association très investie et active dans le quartier de la Porte de Saint-Ouen. Je rappelle que l'association « Écoute Habitat 17 », créée en 2009, est une amicale de locataires de Paris Habitat. Elle agit pour la défense et le respect des droits des locataires. Elle accueille dans le Local Collectif Résidentiel (LCR) qui lui est mis à disposition par Paris Habitat, le Conseil Citoyen et développe des activités associatives au bénéfice du quartier.

La demande d'investissement vise la réhabilitation du local afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et la capacité d'accueil du local. Les travaux et la maîtrise d'ouvrage seront confiés au professionnel Pro Renov Expert.

Les travaux concernent la remise aux normes de l'électricité, la remise en état et mise en peinture des murs et plafonds, la pose d'une porte coulissante, la dépose et pose des sanitaires, la pose d'un sol souple, la sécurisation de l'escalier, la création de bouches d'aération, l'aménagement d'une cuisine, le joint en façade pour traiter les infiltrations et le traitement du bois sur la façade extérieure.

Le coût total de ce projet s'élève à 42 091 € et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 2 000 €
- Paris Habitat : 15 538 €
- Subvention de la Ville de Paris : 24 553 €

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, je vous propose, chers collègues, de voter cette subvention de 24 553 € pour l'association « Écoute Habitat 17 ».

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 – 2030) ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations ;

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 157

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-163

OBJET : 2024 DEVE 78 Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17e) pour son ouverture au public – Convention de gestion

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DEVE 78 présentée par Hélène JACQUEMONT, Conseillère de Paris en charge des affaires sociales, des seniors, de la prévention, de l'autonomie et de l'inclusion numérique – Chargée du conseil consultatif de quartier Courcelles-Wagram.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. C'est un projet très positif que nous allons aborder maintenant puisqu'il s'agit d'ouvrir un nouvel espace végétal au public. Cet espace végétal est situé à l'angle de la rue Pierre Demours et de la rue Bayen. Il appartient aujourd'hui à l'emprise du CASVP, autour de la Résidence des Ternes. Il est situé du côté de la façade sud du club de la Résidence des Ternes. Il est très peu utilisé par les usagers et le club, dans la mesure où il y a d'autres espaces verts devant le club et devant la résidence.

Dès l'année 2021, en concertation avec le conseil de quartier, le maire du 17e a demandé l'ouverture de cet espace au public. Cela a été un peu compliqué sur le plan technique et juridique. Maintenant, ce projet touche à sa fin, puisque le CASVP va se remettre en selle lors de son prochain conseil d'administration au mois d'octobre prochain.

Ce que je voudrais souligner et ce que vous voyez à l'écran c'est le plan du futur jardin public qui a fait l'objet d'une concertation exemplaire avec les riverains du quartier, portée par le conseil de quartier. Ils ont donc pu choisir à travers un sondage les différentes espèces végétales qui vont être plantées. Vous avez donc le rendu final. Parmi les familles de végétaux soumises au vote, je vous indique que le chèvrefeuille des bois l'a emporté à 51 %.

Le chantier est prévu pour fin décembre et l'ouverture de ce jardin sera, grâce au Maire du 17ème, au printemps 2025.

M. BOULARD : Merci Hélène d'avoir présenté cette délibération qu'on attendait (consultation, concertation, présentation aux habitants, discussions aussi avec les résidents du CASVP). C'est un projet qui permettra d'ouvrir un nouveau jardin public aux habitants de ce quartier, avec des aménagements qui sont donc prévus et financés.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La décision est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à signer avec le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris (CASVP) une convention pour définir les conditions et modalités de mise à disposition du square situé au 7-23 rue Pierre Demours, dit square Pierre Demours, de Paris 17e pour en assurer l'ouverture au public ;

Vu la convention annexée au projet de délibération ;

Vu le plan annexé en pièce jointe ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DEVE 78

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-164

OBJET : 2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

M. BOULARD : Hélène JACQUEMONT pour la DSOL 136.

Mme JACQUEMONT : C'est une autre délibération qui, je l'espère, sera également votée à l'unanimité. Il s'agit d'attribuer des subventions complémentaires à 2 centres sociaux du 17^{ème}, CEFIA pour 415 € et la Serre Pouchet pour 2 543 €, de manière à les aider dans le cadre de charges plus importantes que prévu depuis la fin du COVID et un certain nombre d'activités qui n'ont pas pu être reprises.

Je vous remercie de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. Des interventions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions, dans le cadre dans le cadre de 39 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 conventions annuelles avec les associations gestionnaires du réseau des centres sociaux et espaces de vie sociale parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 136

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-165

OBJET : 2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement

M. BOULARD : La parole est à Christophe LEDRAN, adjoint au maire en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités - Chargé du Conseil consultatif de quartier Pereire-Malesherbes, pour la DVD 110.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération concernant des mesures d'ajustements de la politique de stationnement de surface à Paris.

Dans un premier temps, trois mesures d'ajustements rectificatives concernant la planification nécessitée par les Jeux olympiques et paralympiques, pour éviter que les riverains ne soient pénalisés par les périmètres des zones rouges. Les périmètres avaient été élargis largement, en permettant de stationner à des tarifs résidentiels en dehors du secteur auquel ils étaient normalement compartimentés. Il s'agit donc d'une régularisation.

Dans un deuxième temps, cette mesure ne devrait pas forcément être dans la même délibération parce qu'elle est importante. Il s'agit d'une modification de la tarification du poids des véhicules, à la suite de la votation citoyenne, en février dernier, lors du Conseil de Paris, du changement de la tarification pour les véhicules SUV et les véhicules lourds. Des mesures ont été prises pour application au 1^{er} septembre, mais compte tenu des Jeux paralympiques à cette période-là, ces mesures ont été décalées en application au 1^{er} octobre. Elles prennent surtout en compte, conformément à un désir que nous avons eu au niveau du conseil de Paris dans notre groupe, de la réalité du parc automobile des familles parisiennes. Il s'agit de vérifier l'application de la sur-tarification au poids et de la limitation qui porte sur les véhicules hybrides à 2 tonnes au lieu de 1,6 tonne.

Je vous remercie de bien vouloir émettre un avis favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous nous réjouissons de cette évolution tarifaire. Comme quoi, les vœux parfois que nous portons sous forme d'amendement constructif aboutissent et c'est le cas, on s'en réjouit.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci.
Vous avez voté favorablement Karen ? Oui, merci.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.233 3- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.233 3- 120- 67 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121- 29 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°201 5- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333- 120- 10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers) ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 2 relative au stationnement de surface – Stationnement des visiteurs ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 3 relative au stationnement des Poids lourds, Stationnement événementiel et déménagements ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 4 relative au stationnement de surface – Stationnement des deux-roues motorisés ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 5 relative au stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e) ;

Vu la délibération 2022 DVD 3- 1 relative au stationnement de surface – Mesures diverses y compris tarifaires

Vu la délibération 2022 DVD 3- 2 relative au stationnement des 2 Roues motorisées ;

Vu la délibération 2022 DVD 13- 1 relative à l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données ;

Vu la délibération 2022 DVD 92 DSOL relative au stationnement de surface – Dispositions solidaires diverses

Vu la délibération 2022 DVD 142- 1 relative au stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses ;

Vu la délibération 2024 DVD 43- 1 relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules

Vu la délibération 2024 DVD 43- 2 relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides ;

Vu la délibération 2024 DVD 43- 3 relative au stationnement de surface - Simplifications résultant de l'accès au SIV ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'approbation, de la suppression des Forfaits de Post-Stationnement apposés aux abonnés aux tarifs résidentiel et professionnel sédentaire qui ont le plus été gênés pour stationner en bas de chez eux ou à proximité de leur local commercial, par les zones rouges établies lors des Jeux olympiques et paralympiques, le report au 1er octobre 2024 de la tarification au poids des véhicules et la fixation du seuil d'application des dispositions de la délibération 2024 DVD 43- 2 aux véhicules dont le type de carburant ou de source d'énergie est listé en annexe de la délibération 2022 DVD 3-1 à 2 tonnes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DVD 110

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-166

OBJET : 2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la délibération DAE 123 présentée par Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire en charge des commerces, de l'artisanat et de la médiation entre professionnels et habitants.

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit avec cette délibération d'autoriser la maire de Paris à renouveler le marché pour les 72 marchés alimentaires découverts de la capitale. Nous

sommes touchés sur trois marchés importants dans le 17^e arrondissement : le marché Berthier, que vous connaissez tous, le marché bio, boulevard des Batignolles et également le marché Navier sur lequel je vais revenir dans quelques instants à travers un vœu. Ce renouvellement aura lieu en janvier 2026.

Je vous encourage à voter pour.

M. BOULARD : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 à L 1411- 19 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L 1411- 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 123

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-167

OBJET : V172024045 Vœu relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17^e - Rattaché à la délibération 2024 DAE 123

M. BOULARD : Le vœu rattaché de la majorité d'arrondissement

M. LOGEREAU : Le vœu concerne le marché Navier, que vous connaissez aussi certainement. Aujourd'hui, ce marché n'est plus réellement viable. Nous avons mené une enquête auprès de 5 600 ménages dans le quartier avoisinant le marché Navier. Il y a une vraie volonté des habitants de garder un marché près de chez eux. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de

difficultés à trouver des commerçants. Nous avons pourtant travaillé avec l'ensemble de l'équipe municipale pour les installations. Nous demandons donc à la maire de Paris de mettre en place une étude spécifique pour trouver éventuellement un autre lieu dans le 17e où établir un marché découvert, pour satisfaire les habitants qui sont demandeurs.

Je vous encourage donc à voter pour.

M. BOULARD : Merci, explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Nous voterons favorablement ce vœu mais au-delà du vœu, je pense qu'il faut aussi savoir ce que la mairie du 17e souhaite faire. Nous avons aussi un marché couvert dans le quartier des Batignolles qui n'est pas en bonne santé. Je me rappelle qu'en 2008-2009, Madame Lyne COHEN-SOLAL, adjointe de Bertrand DELANOË, était déjà sollicitée sur ce sujet. Des années plus tard, nous sommes toujours au même endroit. Nous avons sollicité Nicolas BONNET qui est prêt à travailler avec la mairie du 17e sur ce sujet. Nous voterons ce vœu favorablement.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je vais voter favorablement ce vœu. J'aurais juste aimé que soit précisée dans ce vœu la sectorisation. Personnellement j'aurais préféré que nous ayons une étude sur le secteur des Épinettes qui effectivement n'a pas de marché. Merci.

M. LAVAUD : Les habitants de ce secteur de l'arrondissement ont besoin d'un marché près d'eux. Je voterai donc favorablement ce vœu.

M. BOULARD : Pour répondre à Karim ZIADY, nous sommes en lien avec Nicolas BONNET sur le sujet, notamment de l'avenir du marché Navier qui nous inquiète. Nous avons fait une première réunion avec ses équipes. Nous avons lancé une enquête en ligne dans le quartier, vous avez les résultats. Les délégataires rencontrent des difficultés à maintenir tous les week-ends un marché avec que quelques commerçants. C'est une véritable difficulté. Nous comprenons mieux, avec l'enquête que nous avons faite auprès des habitants du secteur, pourquoi il y a un désaveu de ce marché. Il y a plusieurs raisons qui ont déjà été évoquées notamment sur l'offre insuffisante et sur les prix pratiqués. Ce n'est évidemment pas le délégataire qui peut fixer les prix, nous sommes bien d'accord là-dessus. Ce qu'il faut, c'est trouver une zone de chalandise où nos commerçants vont vivre de leur travail et durablement.

L'objet du vœu, pour répondre peut-être à Benjamin MALLO et Bertrand LAVAUD, c'est justement de rien s'interdire et pas se limiter au quartier des Épinettes pour avoir une vision exhaustive à l'échelle de l'arrondissement. Il y a eu des évolutions ces dernières années de quartier, de démographie, de population, d'habitudes. Le COVID a quand même bouleversé les habitudes de consommation et donc il semble plus utile de le faire à l'échelle de l'arrondissement et évidemment aucun quartier ne sera exclu, évidemment pas le quartier des Épinettes. Élargissons pour voir s'il y a un potentiel. Nous avons besoin d'une étude sur le sujet. On souhaite que la Ville puisse évidemment nous aider en lien peut-être avec l'APUR, qui a des données notamment de commerces qui pourraient être utiles pour ensuite se lancer peut-être sur l'installation d'un nouveau marché. On ne peut pas se résigner, c'est le sens de ce vœu proactif, volontariste, pour trouver un autre lieu de marché alimentaire découvert. Voilà ce que je voulais compléter par rapport à vos remarques tout à fait justes.

Nous allons pouvoir passer au vote. Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la situation économiquement difficile du Marché Navier dans le 17^e arrondissement ;

Considérant que le délégataire du marché de la rue Navier éprouve des difficultés à recruter des commerçants pour maintenir le marché, tout en proposant des prix abordables et constants ;

Considérant que le marché souffre d'un manque d'animation, et que la situation excentrée de la rue Navier ne lui permet pas de maintenir une attractivité continue ;

Considérant que les marchés découverts alimentaires sont très appréciés des habitants, comme en témoigne la consultation menée auprès de 5.600 ménages en avril 2024, et participent activement à l'animation de la vie locale ;

Considérant que les marchés découverts alimentaires offrent de nombreuses possibilités aux Parisiens de se fournir en produits de qualité, frais et locaux ;

Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris mette en place une étude spécifique afin d'identifier un lieu pouvant accueillir un marché découvert économiquement viable dans le 17^e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024045

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-168

OBJET : 2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec Géraldine ROUAH, notre agente aux affaires scolaires, en charge des relations avec l'enseignement supérieur pour la DASCO 34.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la présente délibération est destinée à attribuer des dotations complémentaires de fonctionnement, pour un montant de 626 720 € pour couvrir les dépenses de chauffage et d'électricité liées au contexte d'augmentation très importante du coût de l'énergie.

Pour le 17e arrondissement, 29 000 € couvriront les dépenses du collège Boris Vian et 16 000 € celles du collègue Stéphane Mallarmé.

Des dotations de fonctionnement proposées pour la somme de 16 720 € permettront également de financer le transport vers les installations sportives, l'ouverture d'unités d'enseignement externalisées (UEE) à la rentrée 2024, la lutte contre les nuisibles et la maintenance d'extincteurs. Le collège Mallarmé bénéficiera de 930 € au titre de l'ouverture d'une UEE.

Des subventions d'équipement sont proposées pour un montant total de 258 760 € pour financer principalement des équipements pour les salles de sciences et une classe ULIS d'élèves déficients visuels. Le déploiement d'outils numériques est le premier équipement des quatre nouvelles unités d'enseignement externalisées. Pour le 17e arrondissement, le collège La Rose Blanche recevra 2 500 € pour un rayonnage de rétention de l'IAG pour les produits chimiques. Le collège Mallarmé recevra 2 100 € pour l'ouverture d'une UEE.

La somme de 164 000 € sera versée dans le cadre du renouvellement du matériel des salles informatiques et 13 000 € seront versés au collège Pierre de Ronsard et également 13 000 € au collège Stéphane Mallarmé.

Pour les travaux urgents ne présentant pas de technicité particulière, le montant total des subventions proposées dans la délibération est de 191 858 €, répartis en 34 établissements, aucun sur le 17e arrondissement.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), de subventions d'équipement (258 760 euros), et de subventions pour travaux (191 858 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 34

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-169

OBJET : 2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

M. BOULARD : La DASCO 35 présentée par Géraldine ROUAH.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la présente délibération est destinée à fixer le montant des dotations initiales de fonctionnement des collèges pour l'année 2025, qui s'élève à 8 699 901 €.

Pour le 17^e arrondissement :

- Collège André Malraux : 102 608 €
- Collège Boris Vian : 155 193 €
- Collège Pierre de Ronsard : 83 928 €
- Collège La Rose Blanche : 81 030 €
- Collège Stéphane Mallarmé : 248 510 €

Je vous propose, chers collègues, d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2025 (8 699 901 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 35

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-170

OBJET : 2024 DASCO 94 Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75)

M. BOULARD : DASCO 94 avec Géraldine ROUAH.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération est destinée à accorder une subvention de 30 000 € sur signature d'une convention et 9 000 € à l'association PEP 75. La Direction des Affaires Scolaires propose de soutenir et de financer deux projets conduits par l'association PEP 75 en 2024. La lutte contre la déscolarisation et la prévention du décrochage scolaire dans les collèges publics parisiens, la gestion et le fonctionnement de l'APADHE, l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école. L'APADHE est l'ex service d'aide pédagogique à domicile (SAPAD) au sein de l'académie de Paris. La convention prévoit que les moyens humains soient accordés par l'académie ainsi que le financement des heures de fonctionnement de ce service. L'APADHE est destiné aux enfants et adolescents atteints de troubles de la santé, maladie, accidents, maternité, sur une période souvent inférieure à 6 mois.

Chers collègues, Monsieur le Maire, je vous demande d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui vote pour ? Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de 30.000 € et 9.000 € à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris et la signature d'une convention annuelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 94

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-171

OBJET : 2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

M. BOULARD : Nous passons à la DASCO 36

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. La présente délibération est destinée à fixer le montant des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics imbriqués avec un lycée pour l'année 2025. Elle s'élève à 2 708 721 €.

Pour le 17^e arrondissement, il s'agit d'attribuer 89 436 € au collège Carnot et 146 507 € au collège Honoré de Balzac.

Chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2025 (2 708 721 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 36

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-172

OBJET : 2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

M. BOULARD : Nous passons à la DASCO 43.

Mme ROUAH : Dans le cadre de la présente délibération, il vous est proposé d'accorder aux collèges parisiens une subvention d'équipement pour un montant total de 156 089 € au titre du budget participatif des collèges, pour l'édition 2023-2024.

Pour le 17e arrondissement, le collège Honoré de Balzac recevra 15 000 euros pour le projet « équiper la cour pour lire et jouer en société ».

Je demande de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui vote pour ? Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2023/2024.

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 43

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-173

OBJET : 2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

M. BOULARD : Nous poursuivons par la DASCO 56.

Mme ROUAH : Pour la DASCO 56, il vous est proposé d'accorder aux collèges publics parisiens une dotation pour leurs actions éducatives, en complément de la dotation de fonctionnement. Les compléments de dotations proposés s'élèvent à un total de 96 846 €.

Pour le 17^e arrondissement, il s'agit d'attribuer 758 € au collège Malraux et 3 337 € au collège La Rose Blanche.

Je vous demande de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. BOULARD : Merci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.251 1- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 56

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-174

OBJET : 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

M. BOULARD : Nous passons à la DASCO 138.

Mme ROUAH : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la présente délibération est destinée à accorder aux collèges publics parisiens des dotations de la Ville de Paris pour un montant total de 1 399 395 € pour leurs actions éducatives au titre de l'année 2025.

Pour le 17^e arrondissement, il s'agira de subventionner :

- Le collège André Malraux : 2 742 €
- Le collège Boris Vian : 21 840 €
- Le collège Pierre de Ronsard : 7 266 €
- Le collège la Rose Blanche 12 663 €
- Le collège Mallarmé 20 250 €

Je vous demande d'émettre un vote favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.251 1- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération 2024 DASCO 138, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 138

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-175

OBJET : 2024 DAC 435 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17^e

M. BOULARD : La parole est à Michel TERRIOUX, conseiller d'arrondissement délégué à la politique mémorielle, à la citoyenneté, au monde combattant et aux affaires funéraires, pour la présentation de la DAC 435.

M. TERRIOUX : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable pour l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville. Je vais vous lire le texte de la plaque. « Ici vécut L'abbé Alexandre Glasberg, 1902-1981, prêtre catholique et résistant. En 1944, il fonda le Centre d'orientation sociale des étrangers contribuant au sauvetage de nombreux juifs et réfugiés politiques ».

Quelques éléments biographiques : Alexandre Glasberg a fui son pays natal au début des années 1920, en raison des pogromes qui y sont perpétrés contre le peuple juif en 1919. Il arrive en France en 1931 où il est ordonné prêtre à Saint-Alban. Dès lors, il travaille en réseau avec des organisations juives (L'œuvre de Secours aux Enfants, les Éclaireurs israélites de France) et protestantes (la Cimade), il s'engage dans l'action sociale.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, avec Nina Gourfinkel, une intellectuelle juive agnostique d'origine russe, et le Docteur Joseph Weil, l'abbé Glasberg fonde l'Amitié chrétienne, une organisation qui va se charger d'aider les victimes du nazisme. De 1940 à 1942, il s'emploie à faire sortir un grand nombre de personnes internées dans les camps ouverts en France par le régime de Vichy.

Il organise ensuite leur dispersion avec l'Amitié chrétienne en leur procurant notamment des faux papiers.

Lorsque la zone libre est envahie par l'Occupant nazi le 11 novembre 1942, son action a pris beaucoup d'ampleur. L'abbé Glasberg est condamné à mort et recherché par la Gestapo. Il prend la fuite et poursuit ses actions de résistance jusqu'à la fin de la guerre.

Après-guerre, il se consacre à l'aide aux réfugiés et aux pauvres, en créant le Centre d'orientation sociale des étrangers. Parallèlement, il manifeste un grand intérêt à la création d'un Etat en Palestine pour ses anciens coreligionnaires : par la suite, il aidera de nombreux juifs rescapés de la Shoah à émigrer vers Israël.

En 1971, il fonde France Terre d'Asile.

Il meurt en 1981.

Il est reconnu Juste parmi les nations par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem en 2003.

Je vous demande donc d'émettre un avis favorable pour l'apposition de cette plaque commémorative 38 rue de Tocqueville.

M. BOULARD : Merci pour la présentation de cette délibération en hommage à Alexandre Glasberg. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17e ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 435

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-176

OBJET : 2024 DJS 116 Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la porte d'Asnières situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17e)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec la DJS 116 qui concerne l'attribution de la dénomination Just Fontaine.

M. TERRIOUX : Monsieur le Maire, Chers collègues, il s'agit de l'attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la porte d'Asnières situé au 17 avenue de la porte d'Asnières.

Quelques éléments de biographie : Just Fontaine est né le 18 août 1933 à Marrakech. En 1950, à l'âge de 17 ans, il rejoint le club de football de l'US marocaine avec lequel il remporte le titre de champion d'Afrique du Nord.

L'attaquant rejoint ensuite la France métropolitaine. Il fait ses débuts professionnels à l'OGC Nice en 1953 avec lequel il remporte la Coupe de France et le championnat de France.

Il rejoint ensuite le Stade de Reims en 1957 et est de nouveau champion de France en 1958 et 1960. Il dispute la finale de la Coupe d'Europe en 1959. En six saisons, Just Fontaine signe 122 réalisations, devenant ainsi le meilleur buteur de l'histoire du stade de Reims.

Sa réputation dépasse l'hexagone en brillant avec les Bleus à la Coupe du monde de football en Suède en 1953. Il finit meilleur buteur avec 13 buts.

Après deux saisons en pointillé, qui lui permettent d'inscrire un nouveau titre de champion de France à son palmarès en 1962, il joue son dernier match en juillet de la même année, à 28 ans.

Just Fontaine a inscrit 164 buts en 200 matchs de championnat de France, et 30 buts en 21 sélections en équipe de France.

Il crée le premier syndicat de joueurs, l'Union nationale des footballeurs professionnels.

Just Fontaine s'est éteint le 1^{er} mars 2023, à l'âge de 89 ans.

Considérant que Just Fontaine a marqué l'histoire du football français, du sport français, qu'il est une figure historique du Paris Saint-Germain et que son nom fédère les liens historiques et fraternels entre la France et le Maroc, je vous prie de voter, au nom de la majorité municipale, favorablement pour cette dénomination.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ?

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Cette dénomination avait fait l'objet d'un vœu voté à l'unanimité. Je me réjouis vraiment de cette réalisation ce soir.

M. BOULARD : Merci pour ce rappel. Effectivement c'était un vœu que nous avons porté, qui avait été proposé par votre groupe. C'est une bonne nouvelle que le stade de la porte d'Asnières porte cette belle dénomination d'un grand footballeur français et parisien.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Just Fontaine au Stade de la porte d'Asnières, situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 116

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-177

OBJET : 2024 DJS 117 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e)

M. BOULARD : Nous poursuivons avec une autre dénomination pour le gymnase Courcelles situé au 211 rue de Courcelles. Cela s'inscrit dans le cadre de la féminisation d'un certain nombre d'équipements municipaux. C'était l'objet aussi d'un vœu à l'unanimité avec une liste de noms qui avait été échangée lors de ce conseil d'arrondissement. Monsieur Terrioux pour la DJS 117.

M. TERRIOUX : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, quelques mots sur Renée Garilhe. Elle est née le 15 juin 1923 à Paris. Elle est la première escrimeuse française sacrée championne du monde au fleuret. Licenciée à l'US métro, elle entre en équipe de France en 1947 à l'âge de 24 ans. Elle devient la star de l'escrime féminine des années 1950, tout en continuant à pratiquer le handball.

Médaille de bronze par équipe aux Championnats du monde de 1947 pour sa première participation, Renée Garilhe est éliminée en quarts de finale à l'épreuve individuelle de fleuret lors des jeux olympiques d'été de Londres en 1948. Elle remporte enfin la médaille de bronze aux Jeux olympiques de Melbourne en 1956.

Multi médaillée de rang mondial, elle ne connaîtra malheureusement pas l'or olympique.

Elle met fin à sa carrière à la suite des olympiades de 1960. Elle fera partie de la promotion 2010 des gloires du sport français.

Renée Garilhe est décédée le 6 juillet 1991 à Paris.

Considérant le parcours inspirant de Renée Garilhe, pionnière dans l'histoire de l'escrime française, cette dénomination se justifie d'autant plus après Jeux Olympiques historique à Paris en rendant hommage à une grande championne. Cette dénomination, comme Monsieur le Maire l'a rappelée, participe à la féminisation des espaces publics que le 17^{ème} continuera de favoriser.

Je vous prie donc, chers collègues, de voter en faveur de cette dénomination pour le gymnase Courcelles.

M. BOULARD : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 117

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-178

OBJET : 2024 DJS 118 Attribution de la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champerret, située 36 boulevard de Reims, (17e)

M. BOULARD : Nous passons à la DJS 118 pour la dénomination de la piscine Champerret.

M. TERRIOUX : Monsieur Le Maire, chers collègues, il s'agit de dénommer la piscine Champerret « Marjorie Gestring ». Marjorie Gestring est née le 18 novembre 1922 à Los Angeles, aux États-Unis. Elle pratique le plongeon et débute la compétition très jeune.

A 13 ans, elle remporte la médaille d'or aux Jeux olympiques de Berlin. Elle devient la plus jeune athlète de l'Histoire à remporter un titre olympique. Elle gagne de nombreux titres nationaux et échoue de peu aux qualifications aux Jeux olympiques de 1948.

En 1976, elle est inscrite à l'International Swimming Hall of Fame et au Stanford Athletic Hall of Fame.

Marjorie Gestring est décédée le 20 avril 1992.

Considérant que le parcours inspirant de Marjorie Gestring est unique dans l'histoire du sport, que cette dénomination prolonge les Jeux olympiques à Paris en rendant hommage à l'une de ses pionnières, que cette dénomination participe à la féminisation des espaces publics pour lequel le 17^{ème} arrondissement est cité en exemple par la présidente de la commission de féminisation.

Je vous prie, chers collègues, à voter en faveur de cette dénomination pour la piscine Champerret.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour la présentation de cette délibération, une proposition formulée par la mairie du 17^{ème} à la commission à laquelle vous assistez cher Michel.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

La délibération est adoptée.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champerret, située 36 boulevard de Reims, (17e) ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17^e arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 118

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-179

OBJET : V172024040 Vœu relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'Association Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris

M. BOULARD : Nous en avons terminé avec l'examen des délibérations et vœux rattachés. Nous allons passer à l'examen des vœux non rattachés mais avant cela un petit bilan des vœux de notre conseil du 17^{ème} arrondissement, de septembre 2023 à septembre 2024.

Pour la majorité d'arrondissement, 39 vœux déposés, 34 rejetés, 12 acceptés.

Vous avez ensuite les vœux du groupe « Paris en commun » les écologistes, vœux déposés au conseil d'arrondissement, vous voyez les chiffres et les vœux adoptés au conseil d'arrondissement et au conseil de Paris par la suite.

Même chose pour la majorité présidentielle sur les vœux qui ont été adoptés et voyez 100 % pour la majorité d'arrondissement, pas trop surpris, 77 % pour le groupe d'opposition « Paris en commun » les écologistes, ont été adoptés ici et 64 % pour le groupe majorité présidentielle et après, au conseil de Paris c'est un peu différent, naturellement.

Je voulais vous faire ce petit point à date, c'est important que nos travaux soient constructifs et permettent d'avancer.

Mme TAIEB : Merci pour ce bilan mais en même temps il est certain que vous êtes la majorité ici et donc c'est normal que vous ayez beaucoup de vœux parce que nous n'allons pas nous faire des vœux pour nous-mêmes, étant pour certains d'entre nous dans l'exécutif parisien. Je voulais apporter cette précision. Cela montre aussi qu'il y a une vitalité de la majorité du 17^{ème} qui propose un certain nombre de vœux et nous y répondons souvent.

M. BOULARD : Merci, Karen. Vous ne m'avez pas entendu faire un commentaire sur le nombre de vœux. Le sujet n'est pas le nombre de vœux mais leur qualité et surtout les chances qu'ils aboutissent pour changer la vie des habitants ou améliorer la situation dans le 17^e arrondissement et je pense que nous nous rejoignons là-dessus. Merci à tous pour votre participation et surtout à la qualité des discussions lors des vœux en cherchant l'amélioration des vœux des uns et des autres vers une adoption à l'unanimité.

Nous allons pouvoir examiner le vœu 40 présenté par Alix BOUGERET.

Mme BOUGERET : Merci Monsieur le maire. Vous l'avez peut-être remarqué, appris, depuis cette rentrée, la Ville de Paris a mis en place 2 repas exclusivement végétariens, les mercredis et les vendredis dans les restaurants de l'ASPP, Association Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris. Nous en avons un, vous le savez, au 5^{ème} étage, au-dessus de notre tête, qui est très fréquenté.

Cette mise en place a suscité quelques réactions de la part des agents qui se sont évidemment, notamment, tournés vers nous, pas tant sur le fond, nous voulons évidemment rappeler que nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de l'introduction de repas végétariens dans les menus, mais plutôt sur la méthode qui est un peu tombée brutalement. C'est une méthode que je n'oserais dire habituelle de la mairie de Paris. Les personnels et nous-mêmes avons découvert cela à la rentrée. Il n'y a pas de repas alternatifs, 2 repas sont exclusivement végétariens chaque semaine.

L'idée de ce vœu est évidemment de changer la méthode et d'instaurer de manière un peu plus progressive l'introduction de ces menus végétariens dans les restaurants administratifs, d'associer aussi les syndicats qui, chose assez rare pour être remarqué, sont unanimement contre le dispositif mis en place par la mairie de Paris. Déployer d'abord dans des sites « pilotes », un repas, deux repas, c'est à évaluer, et surtout faire des enquêtes de satisfaction auprès des agents. Certains agents ne viendront plus dans les restaurants de la Ville de Paris. L'association des syndicats a ses décisions et une alternative, ça se fait également dans les cantines non végétariennes, de manière à laisser surtout le libre choix aux agents quant à leurs repas. C'est donc l'objet de ce vœu.

M. BOULARD : Merci. Explications de vote pour le Groupe Paris en Commun les Écologistes ?

Mme TAIEB : Je félicite la possibilité de cette alternative végétarienne. C'est une très bonne alimentation, évidemment quand elle n'est pas exclusivement végétarienne. Il s'agit ici

seulement de deux repas par semaine. C'est une très bonne idée. Nous allons donc nous abstenir pour ce vœu. Il faut évidemment pouvoir questionner pour savoir si cela fonctionne bien, si c'est bien ressenti, si les gens apprécient. Je prends l'exemple d'un repas à base de lentilles. Elles sont chargées en protéines et en fer ce qui remplace largement un repas à base de viande ou d'autres protéines animales. Ce sont des choses qui sont traitées par les spécialistes, ce sont des sujets connus. C'est très bien si ce n'est pas exclusivement cela toute la semaine, à tous les repas. Cette proposition me paraît intéressante. Nous allons donc nous abstenir.

M. BOULARD : Merci. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

M. PECHENARD : Je suis un grand végétarien mais je suis surtout pour la liberté. Ceux qui veulent manger végétarien mangent végétarien et ceux qui n'ont pas envie de manger végétarien mangent ce qu'ils veulent.

Mme TAIEB : C'est le cas.

M. BOULARD : C'est l'obligation qui nous pose un problème.

Mme TAIEB : On va s'en remettre de manger des lentilles deux fois par semaine.

M. BOULARD : C'est l'obligation qui gêne aujourd'hui. Nous sommes dans un pays libre, nous pouvons choisir notre alimentation. Nous pouvons suivre les recommandations, bien sûr, mais la liberté est un sujet important. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu la loi EGalim et la loi Climat et Résilience ;

Vu le Plan Alimentation Durable 2022-2027 de la Ville de Paris ;

Considérant la mise en place de deux repas exclusivement végétariens les mercredis et vendredis depuis la rentrée de septembre 2024 dans les restaurants de l'ASPP ;

Considérant que cette nouveauté a suscité un certain nombre de réactions mitigées de la part des agents de la Ville de Paris fréquentant ces restaurants et des syndicats professionnels les représentant ;

Considérant que cette mise en place poursuit la réalisation des objectifs ambitieux du Plan alimentation durable voté en 2022 visant à atteindre une restauration collective 100% bio et durable, une meilleure valorisation des déchets et deux repas végétariens minimum par semaine ;

Considérant que cette mise en place ne peut se faire sans prendre en compte les besoins spécifiques des agents fréquentant ces restaurants et doit résulter d'un dialogue social ;

Considérant que l'exécution du PAD court jusqu'en 2027 ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris déploie de manière progressive les menus végétariens dans les restaurants administratifs de l'ASPP ;
- Ce déploiement s'appuie sur une expérimentation dans des restaurants « pilotes » et des enquêtes de satisfaction auprès des agents afin de quantifier au plus près des besoins réels des personnels de la Ville de Paris ;
- Les syndicats soient associés à l'ensemble du processus de déploiement ;
- Une alternative non végétarienne soit laissée au choix des agents.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024040

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-24-180

OBJET : V172024041 Vœu relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 41 présenté par Jean-Didier BERTHAULT

M. BERTHAULT : Merci Monsieur le Maire. Je vais donner l'occasion à notre opposition qui aime les obligations d'en appliquer une, c'est celle de sanctionner les délinquants. Comme vous le savez, nous faisons face dans nos quartiers à une hausse permanente des personnes qui sont mises en cause notamment dans des réseaux de trafics de drogue avec des conséquences qui sont de plus en plus accrues sur la mise en danger quotidienne des habitants et avec des violences répétées. Nous souhaitons rendre efficace les décisions de justice qui résultent de longues et difficiles enquêtes de police et donc la mobilisation des moyens de l'État. La Ville de Paris et le département de Paris d'ailleurs, sont prépondérants dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux. Ils ont une convention territoriale globale avec les Caisses d'Allocations familiales.

Il y a eu deux initiatives qui sont récentes, une pour le département de l'Isère et une à Nice. C'est un vœu que nous proposons avec 2 volets différents, avec le Maire et mes collègues adjoint, Scévole de Livonnière et Hugues Charpentier. Le premier volet, c'est que la Ville de Paris, en tant que département, soutienne et soit à l'initiative d'une demande de convention entre le Parquet de Paris et la CAF sous forme de ce qui est initiée depuis le mois d'août dernier dans le département de Isère, c'est-à-dire de supprimer les allocations versées aux personnes condamnées pour trafic de drogue. Le deuxième volet, c'est que la Ville de Paris ainsi que les bailleurs sociaux établissent des conventions avec les autorités judiciaires afin de pouvoir mettre en œuvre l'expulsion de locataires ayant un comportement nuisible pour la communauté, à l'image de ce qui est réalisé par les bailleurs sociaux de la ville de Nice depuis l'année dernière.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Sans surprise, nous n'aurons pas le meilleur impact statistique, mais nous voterons contre ce vœu. Je pense que le rôle de la Ville de Paris c'est de favoriser l'accès aux droits, qui est toujours un vrai sujet, plutôt que de réduire des droits. J'aimerais que sur ce sujet nous laissions Éric CIOTTI sur cette question-là. Cela fait des années que nous entendons ce sujet récurrent. Je ne sais pas si Théo MICHEL a influencé ce vœu. Les bailleurs savent très bien faire des procédures judiciaires de résiliation de bail quand les locataires se comportent mal. Souvent en plus ce sont les enfants des locataires, ce qui complexifie le sujet. Je trouve que le vœu est d'une mauvaise foi énorme. Je pense que vous aurez la même réponse en conseil de Paris.

M. BOULARD : Merci pour votre explication de vote qui, évidemment, ne nous convainc pas, semble aussi influencée par Jean-Luc MÉLENCHON et ses amis. Ça m'inquiète, ça contamine l'aile républicaine qui restait mais c'est assez difficile d'entendre ce que vous venez de dire parce que les bailleurs à Paris font partie de ceux qui engagent le moins de procédures, comparativement à d'autres grandes villes, métropoles, régionales notamment. Ce vœu est un vœu tout à fait constructif qui invite à une coordination institutionnelle. Quand vous vivez dans un appartement avec vos voisins qui sont des délinquants notoires, contre lesquels vous ne pouvez rien faire, juste subir, parce que le bailleur ne fait rien, n'engage rien. Contrairement à ce que vous dites, les procédures je peux vous dire on les suit de près avec Scévole de Livonnière et Hugues Charpentier. Il y en a bien trop peu. J'entends ce que vous nous dites mais franchement ! Vous ne devez pas vivre dans les quartiers que nous rencontrons.

M. ZIADY : J'y ai passé les dix-huit premières années de ma vie.

M. BOULARD : Oui, les dix-huit premières années de votre vie mais regardez les dix dernières années et allez dans les mêmes quartiers. Vous verrez que les dix dernières années ce n'est pas exactement la même chose. Y a-t-il une explication de vote ?

M. LAVAUD : Cela se fait à Nice et à Grenoble. Je pense que cela se pose là comme une expérimentation. Si ça marche, c'est très bien, si ça ne marche pas, ça ne marche pas. J'hésite entre m'abstenir et voter pour. Je vais quand même voter favorablement pour à titre d'expérimentation.

M. BOULARD : Merci pour cette explication de vote. Mme TAIEB, vous voulez rajouter une petite explication de vote qui n'est pas la même que celle de Monsieur ZIADY ?

Mme TAIEB : C'est la même.

M. BOULARD : Nous avons entendu votre position.

Mme TAIEB : Je tiens à préciser que je ne suis absolument pas, ni de près ni de loin, avec Jean-Luc MÉLENCHON.

M. BOULARD : Merci. Je dois vous dire que nous n'en doutons pas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scévole de Livonnière, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la hausse permanente des personnes mises en cause dans des réseaux de trafic de drogue ;

Considérant la violence accrue de ces réseaux et la mise en danger quotidienne des habitants ;
Considérant la nécessité de rendre efficaces les décisions de justice, résultant de longues et difficiles enquêtes de police, et donc la mobilisation des moyens de l'État ;

Considérant le rôle prépondérant de la Ville de Paris dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux

Considérant la Convention territoriale globale (2023-2027) signée entre la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales ;

Considérant les initiatives prises ces derniers mois à Grenoble et à Nice en coopération avec la CAF, le Parquet, mais aussi avec les bailleurs sociaux ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scévole de Livonnière, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris soutienne et soit à l'initiative d'une demande de convention entre le parquet de Paris et la CAF sous la forme de ce qui est initié depuis le mois d'août dernier dans le département de l'Isère, afin de supprimer les allocations versées aux personnes condamnées pour trafic de drogue ;
- La Ville de Paris incite les bailleurs sociaux à établir des conventions avec les autorités judiciaires afin de pouvoir mettre en œuvre l'expulsion de locataires ayant un comportement nuisible pour la communauté, à l'image de ce qui est réalisé par les bailleurs sociaux de la Ville de Nice depuis l'année dernière.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024041

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-181

OBJET : V172024043 : Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre DAC (1893-1975), humoriste, comédien et résistant, au 3 rue Théodore de Banville dans le 17^e arrondissement.

M. BOULARD : Nous poursuivons par le vœu 43, présenté par Michel TERRIOUX, notre conseiller. Nous ferons le 42 ensuite.

M. TERRIOUX : Merci Monsieur le maire. Chers collègues, je vous présente un vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre DAC, humoriste, comédien et résistant, au 3 rue Théodore de Banville dans le 17^e arrondissement.

Ce vœu est présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont, moi-même et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'incroyable carrière de Pierre DAC, comme humoriste et comédien, se produisant dès les années 1930 dans divers théâtres parisiens, créant un journal humoristique *L'Os à Moelle*, ou encore participant à plusieurs émissions radiophoniques, notamment *La Course au trésor* ou *La Société des Loufoques* qui rencontrent un grand succès ;

Considérant qu'il forme avec Francis Blanche l'un des duos d'humoristes les plus iconiques de la scène française du XXe siècle ;

Considérant qu'il s'est illustré pendant la Seconde Guerre mondiale en devenant l'une des voix de la Résistance en rejoignant l'émission « Les Français parlent aux Français » de Radio Londres ;

Considérant qu'il décède le 9 février 1975 au 3 rue Théodore de Banville dans le 17e arrondissement, où il habitait ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée au 3 rue Théodore de Banville en hommage à Pierre DAC.

Nous vous proposons de voter favorablement pour l'apposition de cette plaque.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote ?

Mme TAIEB : Pierre DAC fut un résistant qui sut mettre de l'humour dans les choses les plus graves. Je voudrais saluer l'exposition qui a eu lieu en son hommage au musée d'art et d'histoire du Judaïsme. Nous devons saluer sa mémoire.

M. BOULARD : Merci pour ce rappel. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024043

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-182

OBJET : V172024042 Vœu relatif au passage à 50km/h du boulevard Périphérique

M. BOULARD : Nous en venons au vœu 42, chère Brigitte KUSTER, au nom de la majorité d'arrondissement.

Mme KUSTER : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu particulièrement important suite à la décision qu'a prise la maire de Paris de passer, sans concertation aucune, la vitesse du boulevard périphérique à 50km/h. Quelle n'a pas été la surprise de nous tous bien sûr mais également celle des Parisiens, des Franciliens et évidemment de tous les acteurs publics concernés. Cette manière de faire n'est pas nouvelle. La maire de Paris a l'habitude de passer au forceps. Cette attitude est irresponsable. Elle a pris cette manière de faire, de dresser les uns contre les autres, sans chercher, à aucun moment, la concertation, le consensus.

Nous avons tous conscience que le boulevard périphérique et sa vitesse peut être sujet à discussion. Or, il y a eu, lors du dernier conseil de Paris, il y a quelques mois, une mission d'information et d'évaluation, d'ailleurs proposée par des groupes de gauche où tous les élus de tous les groupes politiques ont travaillé à plusieurs propositions pendant des mois, avec des dizaines d'auditions. En sont ressorties plusieurs propositions, qui donc à ce jour ont été balayées d'un revers de la main. Ceci, je le redis, est tout simplement inadmissible.

Aussi, ce vœu, qui est porté par la majorité municipale, demande que l'on prenne en compte, déjà, les travaux, les études d'impact qui ont été réalisées, parce que le boulevard périphérique en soi ça n'est pas que la vitesse. Il y a aussi d'autres moyens qui permettent de l'améliorer, comme des enrobés phoniques. C'est une proposition d'ailleurs que nous avons portée en notre temps au sein de notre programme municipal et aussi portée par la présidente de région, Valérie PÉCRESE. Les moyens sont d'ailleurs mis à disposition. Je voudrais rappeler la position du nouveau ministre des Transports qui encore ce matin a appelé à ce que la présidente de Région Île-de-France et la maire de Paris se retrouvent autour d'une même table. Ce vœu donc, vous l'aurez compris, à vocation à ce que l'on travaille ensemble. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des explications de vote ? Jean-Luc DUMESNIL pour Paris en Commun les Écologistes

M. DUMESNIL : Merci Monsieur le Maire. Après une succession d'enceintes de Philippe Auguste à Adolphe Thiers, le boulevard périphérique est l'enceinte du Paris du XXe siècle. Nous sommes au XXIe siècle et cet ouvrage d'un autre temps nous apporte aujourd'hui bien des nuisances, en termes de pollution atmosphérique et de bruit.

Les Jeux olympiques et paralympiques ont permis d'expérimenter une voie réservée aux taxis, bus et covoiturage. Cela fait partie de l'héritage. Un demi-million de personnes vivent de part et d'autre de la première autoroute urbaine d'Europe, empruntée chaque jour par un million de véhicules, dont 80 % avec une seule personne à bord.

Les riverains sont exposés à une pollution atmosphérique et sonore qui rend malade et tue. En mai dernier, Bruitparif et Airparif ont publié une carte de co-exposition air-bruit en Île-de-France. Sans surprise, le boulevard périphérique est bien un lieu de surexposition. Dans le rapport, il est précisé à Paris et dans les villes limitrophes, la co-exposition à la pollution de l'air et à la pollution sonore est très forte à proximité du boulevard périphérique et des grands axes routiers. Il y a donc urgence à agir pour des raisons sanitaires en tout premier lieu.

L'essentiel du bruit étant généré par le roulement, l'une des solutions pour réduire le bruit routier est d'utiliser des enrobés phoniques, dont vous avez parlé. La mairie de Paris n'a pas attendu Valérie PÉCRESE pour en équiper le boulevard périphérique sur déjà 50 % du tracé,

réduisant le bruit de 2,4 à 4,4 décibels, ce qui équivaut à retirer 40 à 60 % du trafic. La partie du périphérique qui borde le 17e arrondissement est ainsi déjà aménagée.

Diminuer la vitesse est un outil tout aussi efficace. Ainsi, passer de 70 à 50km/h permettra de baisser le bruit d'environ 3 décibels supplémentaires. Dans la journée, la vitesse moyenne est inférieure à 50 km/h. C'est la nuit que les véhicules peuvent atteindre 70 km/h mais c'est aussi la nuit que les gens dorment. Nous savons qu'une mauvaise qualité de sommeil nuit à la santé. L'OMS a d'ailleurs publié des recommandations en ce sens, alors oui, cette mesure est une bonne mesure pour la santé des riverains, de part et d'autre du boulevard périphérique. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci pour votre explication.

M. MALLO : Merci Monsieur le Maire. Je vais rebondir, ce n'était pas prévu, sur ce qu'a dit Monsieur DUMESNIL concernant la parenthèse sur les Jeux olympiques. C'était génial, je tenais à féliciter tous les acteurs parce que c'était top, je pense que tout le monde a passé un super moment. Je vais voter favorablement ce vœu parce que je trouve que justement il est écrit de sorte que on invite les gens à discuter, à se mettre autour de la table sur des sujets de société. Tout est entendable, comme ce que vous avez dit, comme la majorité. A travers ce vœu c'est l'invitation à discuter et à trouver des axes de progrès, dans le sens de la santé, des riverains. Je vais voter favorablement, car il est écrit de sorte que c'est important la politique, c'est un consensus qu'il faut trouver, encore plus aujourd'hui et l'idée des positions, des postures qui sont un peu brutales et voire dogmatiques. Merci.

M. BOULARD : Merci beaucoup. La parole pour la majorité d'arrondissement, Catherine Dumas

Mme DUMAS : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais dire que bien sûr je m'associe à ce vœu. Je m'associe aussi à ce qu'a dit Brigitte KUSTER en le présentant. Je le voterai. Je voudrais juste profiter de ce débat pour porter à la connaissance du conseil d'arrondissement une démarche que nous avons faite avec certains collègues sénateurs, au mois de novembre 2023. Nous avons déposé une proposition de loi sur le statut du boulevard périphérique. Une proposition de loi qui vise à mettre en phase le droit avec la réalité d'enjeux importants pour les usagers et les riverains et aussi dans le cadre de l'intérêt général. Il s'agit de proposer une nouvelle gouvernance pour le périphérique, la police de la circulation de droit commun au préfet de police, en prévoyant naturellement une consultation des collectivités locales qui sont concernées, la Ville évidemment, le conseil régional, la métropole et les conseils départementaux des départements limitrophes. Cela me semblait nécessaire, dans le cadre de ce débat, de vous en informer.

M. BOULARD : Merci beaucoup. D'autres explications de vote ?

M. LAVAUD : Je vais voter favorablement parce que je pense que la décision qui a été prise est logique. Les habitants souffrent de la pollution du périphérique, certes, mais cette mesure impacte énormément de monde au-delà de Paris. Il vaut mieux mettre tous les gens concernés autour de la table. Je fais une petite parenthèse, mais j'ai pris le périphérique au moment où une voie était réservée, de la porte d'Auteuil jusqu'à Champerret, et cela n'avancait pas du tout. Je pense que le taux de pollution était extrêmement fort.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Nous allons passer au vote de ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la décision de la Maire de Paris de limiter la vitesse sur le boulevard Périphérique à 50km/h à compter du 1er octobre 2024 ;

Considérant la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris lancée en 2018 ;

Considérant que la MIE préconisait de lancer une étude afin de recueillir des données précises sur les usages du périphérique et ses impacts et de réfléchir à une nouvelle gouvernance incluant les communes limitrophes, les départements, la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et l'État ;

Considérant que ces préconisations n'ont pas été mises en œuvre ;

Considérant la Commission d'enquête et la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) réalisée du 17 avril au 28 mai 2023 ;

Considérant le caractère d'ouvrage stratégique du périphérique pour l'ensemble de la circulation en Île-de-France ;

Considérant la nécessité de mener une réflexion large associant toutes les parties prenantes sur le périphérique afin de répondre aux enjeux écologiques, de santé publique et de réduction des fractures urbaines entre Paris et la Petite Couronne ;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- Le passage à 50km/h du périphérique fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Cette concertation se base sur des études d'impact ;
- La régulation des vitesses soit progressive et dynamique en prenant en compte les conditions de trafic.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024042

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-183

OBJET : V172024044 Vœu relatif au programme Embellir Votre Quartier 4.

M. BOULARD : Nous passons au vœu 44, présenté par Christophe LEDRAN.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu est relatif au programme « Embellir Votre Quartier 4 ». Vous savez qu'au début de la mandature, la maire de Paris a souhaité développer, quartier par quartier, une refonte complète de tous les quartiers. Pour le 17e, nous en sommes au 3^{ème} mais il s'appelle EVQ Embellir votre Quartier 4 et il concerne 3 de nos quartiers : Batignolles, Martin Luther King et Legendre-Levis. Nous avons initié la phase de concertation début avril, que nous avons lancée avec une réunion publique en mairie, des marches exploratoires et un atelier de concertation. Suite à cela, nous avons eu 215 contributions de la part des habitants qui ont témoigné de leur intérêt pour faire des propositions d'amélioration de leur quartier. Un budget de 5,5 millions d'euros était prévu pour pouvoir réaliser ces aménagements. En phase de finalisation de la concertation, nous avons eu l'information selon laquelle le montant alloué pour ce projet allait être ramené de 5,5 millions d'euros à 200 000 euros sur l'année 2025, soit à peine de quoi couvrir le coût des études. Cela nous laisse craindre un manque de volonté de la part de la mairie de Paris pour mener à bien l'ensemble des différents projets qui ont été vraiment amorcés avec beaucoup d'envie et d'attente de la part des habitants. Nous demandons à ce que la maire de Paris, apporte des explications concrètes sur les motifs de ces changements et qu'elle ré étudie les montants des budgets pour ces travaux qui ont été annoncés aux habitants et dont les études devaient débiter sitôt la fin de la phase de concertation et la présentation de ces études de concertation.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Pour répondre sur ce vœu, je pense qu'il ne faut pas mélanger effectivement les dépenses pour les études et les enveloppes qui sont nécessaires à la réalisation du projet. Je pense qu'il n'y a pas besoin de déposer de vœu. Je pense qu'il faut juste discuter. Il y a deux adjoints qui pilotent le sujet, Jacques BAUDRIER et Thomas CHEVANDIER. Je suis sûr que vous pouvez discuter avec eux et avec leur cabinet respectif, surtout que vous avez déjà fait des réunions de concertation. C'était plutôt un sujet où cela se passait bien, où la mairie d'arrondissement et la mairie de Paris avaient l'air totalement alignées. Je suis sûr que vous allez trouver des solutions. Je ne pense pas qu'il y ait besoin de déposer de vœu.

M. BOULARD : Merci. D'autres explications de vote ?

Pour vous répondre Karim ZIADY, il ne vous aura pas échappé que Jacques BAUDRIER est passé au logement. Il ne s'occupe plus de cette délégation. Le second élu qui s'occupe désormais de cela c'est David BELLARD, avec lequel il est particulièrement difficile de travailler sur un certain nombre de sujets. Je remercie Thomas CHEVANDIER de nous aider à obtenir des arbitrages qui ne sont jamais rendus directement par l'adjoint écologiste de votre majorité. Ce constat est partagé par d'autres maires d'arrondissement. C'est assez compliqué pour nous d'avancer avec deux adjoints, l'un qui doit rattraper ce que l'autre ne fait pas en direct avec les maires d'arrondissement et c'est dommage.

Sur le fond, vous n'en parlez pas, vous essayez de noyer le poisson avec les histoires des études, ce n'est pas le sujet des études, c'est le sujet d'un engagement en début de mandature que vous aviez pris et nous avons accompagné ce mouvement, quand il va dans le bon sens. C'était une bonne mesure que de se dire qu'on pouvait regrouper les travaux sur des quartiers, sur 18 mois à 2 ans, pour ne pas y revenir pendant la mandature. C'était une bonne idée. Nous sommes rentrés dans cette démarche. Il y a eu le COVID qui a retardé, notamment la phase de concertation qui nous a obligé sur Ternes-Maillot notamment, à tout reprendre parce que évidemment des concertations en visioconférence tout cela est extrêmement compliqué. On arrive maintenant en 2024, quasiment à la fin de l'année. Il y a des engagements qui avaient été pris de couvrir tous les quartiers regroupés, car cela ne correspond pas aux conseils de quartier, c'est un peu plus large.

Nous allons avoir des quartiers qui n'auront pas eu la moindre concertation. Là, on est sur un quartier élargi, Levis Batignolles et Martin Luther King, qui a commencé la concertation, mais nous avons d'autres quartiers qui n'auront rien eu de la mandature. Or, il y a eu des engagements. Alors on nous explique que c'est à charge trop importante pour les sections territoriales de voirie. Nous nous rendons compte que la promesse initiale c'était un engagement de la direction de la voirie et des déplacements en central, qui a des équipes, qui a un service aménagement, qui a un service étude, qui a la possibilité, comme sur la mission vélo, qui est totalement pilotée en central, d'engager et de soulager les STV. Aujourd'hui, on nous explique qu'on ne va pas pouvoir faire tous les quartiers du 17^{ème}. C'est une inégalité de traitement et c'est un engagement de la mairie de Paris qui n'est pas honoré. Nous voudrions avoir des engagements au moins pour ce que l'on a engagé en concertation. C'est une question de crédibilité vis-à-vis des habitants et des conseils de quartier, vis-à-vis également des agents de la Ville de Paris en charge de la voirie et des déplacements, qui travaillent localement en arrondissement sur ces questions. Je pense qu'il est important que nous ayons une parole publique de l'exécutif sur ce programme initié en 2020.

Sur ces considérations, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que EVQ 4 couvre 3 quartiers (MLK, Batignolles et Legendre-Lévis) et devait avoir un budget de 5,5 M€ ;

Considérant que la phase de concertation pour ce programme a débuté en avril 2024, comprenant 3 marches exploratoires et un grand atelier de concertation « carte sur table » ;

Considérant que cette concertation a donné lieu à 215 idées de la part des habitants, témoignant du grand intérêt des riverains pour ce projet ;

Considérant qu'au moment de finaliser la concertation EVQ4, le montant alloué a été ramené à 200K€ sur 2025, soit à peine de quoi débiter les études ;

Considérant que cette baisse substantielle de financement laisse craindre une perte de volonté de mener à bien les différents projets pourtant annoncés ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris apporte des explications concrètes sur les motifs de ces changements et qu'elle réétudie les montants des budgets pour ces travaux qui ont été annoncés aux habitants et dont les études devraient débiter sitôt la fin de la phase de concertation ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024044

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6

DÉLIBÉRATION N° 17-24-184

OBJET : VI72024046 Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte-Maillot

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 46, toujours présenté par Christophe LEDRAN. Il s'agit d'un autre sujet qui n'avance pas.

M. LEDRAN : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de l'installation d'une vélo-station, place de la Porte-Maillot, dans le cadre du développement des mobilités douces de la pratique du vélo. La création des réseaux de pistes cyclables ne suffit pas. Il est nécessaire de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos. Il y a un schéma directeur d'Ile-de-France mobilité qui a été mis en œuvre avec des stationnements en libre-service porte Maillot et porte de Champerret et une vélo-station donc sécurisée porte Maillot. Des pistes d'implantations à proximité du Palais des Congrès ont été proposées par la mairie du 17e. Il a été voté un vœu à l'unanimité au conseil de Paris en décembre 2022. La secrétaire générale de la Ville de Paris, dans un courrier de juillet 2023, précisait que la meilleure opportunité possible était le niveau -1 du parking Indigo de la Porte-Maillot.

C'est vital pour le quartier puisque c'est devenu un véritable hub de mobilités, avec en plus l'arrivée du RER E au mois de mai. Nous attendons que cela bouge, mais ça ne bouge pas. Nous n'avons plus de son ni d'image. Cette implantation de ce site de stationnement important pour vélos est primordiale. Nous demandons que la maire de Paris nous informe de l'avancée des études techniques pour l'installation de cette vélo-station Porte Maillot et qu'elle nous transmette le calendrier prévisionnel des travaux nécessaires à cette installation.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Des explications de vote sur ce vœu ?

M. DUMESNIL : Le stationnement est un frein au développement du vélo, c'est très clair. Vous avez raison de dire qu'il faut effectivement avoir des infrastructures en continuité bien évidemment mais aussi avoir des offres de stationnement vélo sécurisé. Ce projet est essentiel. Nous allons voter pour ce vœu. Je ne sais pas ce qui bloque, en l'occurrence. Nous allons nous renseigner. Il est important de développer, sur des nœuds comme celui-ci, une offre de stationnement importante. Pour m'être occupé de ce sujet il y a fort longtemps, lorsque nous essayions d'installer des stations dans des gares parisiennes, la SNCF me répondait : on préfère mettre un camion à glaces plutôt qu'un emplacement à vélos. Je sais que ce n'est pas forcément facile à gérer, mais c'est essentiel.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour votre explication de vote et pour votre soutien qui nous sera précieux pour faire avancer ce sujet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Le vœu est voté à l'unanimité.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le développement des mobilités douces et la pratique du vélo sont des axes majeurs de la politique parisienne des déplacements ;

Considérant qu'au-delà de la création d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées, il s'agit aussi de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos ;

Considérant que le schéma directeur élaboré par Ile-de-France Mobilités prévoyait alors deux stationnements en libre-service porte Maillot et porte de Champerret, ainsi qu'une vélo-station (consigne sécurisée) Porte Maillot ;

Considérant les pistes d'implantation à proximité du Palais des Congrès proposées par la Mairie du 17^e arrondissement ;

Considérant le vœu voté à l'unanimité du Conseil de Paris en décembre 2022 ;

Considérant l'annonce faite par le Secrétariat Générale de la Ville de Paris dans un courrier en date du 5 juillet 2023 stipulant que la meilleure opportunité se situait au niveau -1 du parking de la Porte-Maillot et prendrait place dans le projet de réaménagement global de la Porte ;

Considérant que les réaménagements d'ampleur de la Porte-Maillot en ont fait un important hub de mobilités incluant le RER E, le RER C, une station de métro, un arrêt de tramway, plusieurs lignes de bus, une piste cyclable ;

Considérant que l'implantation d'un site de stationnement pour vélos est primordiale pour répondre aux attentes des riverains, des visiteurs et des usagers en particulier ceux empruntant plusieurs modes de transport ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris informe la Mairie d'arrondissement de l'avancée des études techniques pour l'installation d'une vélo-station Porte Maillot ;
- La Ville de Paris transmette le calendrier prévisionnel des travaux nécessaires à cette installation.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024046

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-185

OBJET : V172024047 Vœu relatif à l'accès au WIFI dans les clubs seniors du 17^e arrondissement

M. BOULARD : Nous passons au vœu 47, qui est un vieux sujet sur lequel nous patinons, au point que nous soyons obligés de faire des vœux. Il est présenté par Hélène JACQUEMONT, conseillère de Paris.

Mme JACQUEMONT : Merci Monsieur le Maire. C'est un sujet qui est vraiment contrariant dans la mesure où vous parliez tout à l'heure de l'accès aux droits, chers à la Ville de Paris. Il faut faciliter au maximum l'accès aux droits à l'ensemble des citoyens parisiens. Mais la réalité est qu'un quart des citoyens parisiens ont plus de 60 ans et qu'un certain nombre d'entre eux peuvent être qualifiés de « naufragés du numérique », à un moment où il n'y a pas une seule procédure publique qui ne soit pas dématérialisée. Il se trouve que les Parisiens les plus précaires sont le plus souvent suivis par la Caisse d'Action sociale de la Ville de Paris qui dispose d'un certain nombre d'établissements dans le 17^{ème}, que ce soient des résidences autonomie ou des clubs seniors.

Il se trouve également que dès l'année 2020, nous avons identifié le fait que ni les résidences autonomie ni les clubs seniors n'étaient équipés de WIFI disponible pour les résidents qui sont très demandeurs d'un accompagnement numérique. Nous avons donc présenté un vœu en conseil d'arrondissement et en conseil de Paris, demandant à ce qu'à minima, des bornes WIFI mobiles soient installées, en attendant que les marchés de la Ville de Paris soient fonctionnels pour accueillir un opérateur WIFI. Nous demandions que ces clubs soient provisoirement équipés de ces boîtiers mobiles à coût extrêmement modestes.

Il se trouve que cinq ans plus tard, il n'y a toujours rien. C'est absolument incroyable de subventionner des associations pour faire de l'accompagnement numérique, ce qui est une bonne initiative, quand ces associations n'ont pas de locaux. Où voulez-vous que ces associations fassent de l'accompagnement numérique dans des locaux qui n'ont pas de WIFI ? Nous sommes en 2024 et il n'y a toujours pas de WIFI. C'est absolument hallucinant. Malgré nos deux vœux demandant à la fois un diagnostic et un accès WIFI dans les structures seniors, nous sommes désolés de voir que cela n'a pas été le cas, même si la résidence des Ternes a été la première résidence équipée à Paris, à la demande du maire Geoffroy BOULARD.

M. BOULARD : Merci Hélène. Des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire et merci pour votre implication pour la résidence des Ternes. Je pense voter favorablement ce vœu, mais j'ajoute encore une fois que je ne vois pas forcément l'intérêt de faire des vœux là-dessus. Nous échangeons avec le cabinet de Véronique LEVIEUX, je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas communiquer avec eux. Cela serait bien de faire des réunions avec le cabinet de Madame LEVIEUX pour faire avancer la question plutôt que de faire des vœux.

M. BOULARD : Karim ZIADY, excusez-moi, mais vous ne pouvez pas dire à chaque fois que vous travaillez avec le cabinet quand vous n'avez pas de réponse. Cela fait cinq ans que Madame LEVIEUX connaît le sujet. Nous avons obtenu la résidence des Ternes. D'autres clubs seniors ont demandé la même installation. Le problème, c'est que cela ne suit pas derrière. Pourquoi faisons-nous un vœu quand cela ne fonctionne pas ? Je vous l'ai dit, nous essayons de faire des vœux utiles. Les administrations, vous le savez très bien, dépendent de l'exécutif. Que fait l'administration pendant le conseil de Paris ? Elle regarde les vœux qui sont déposés et qui concernent leur propre direction. Je peux vous dire que cela met un coup de fouet aux agents, si les élus et les adjoints n'ont pas fait avancer le sujet.

Je n'ai pas peur de le dire, c'est comme cela que ça marche. « Faites un vœu, Monsieur le Maire », c'est ce qu'ils disent, c'est comme cela que nous mettons le sujet sur la place publique et que nous faisons avancer les choses. C'est lié à l'inertie d'une partie de la bureaucratie. Je le dis, c'est

malheureux d'en arriver à faire un vœu pour demander le WIFI pour que les personnes qui en ont absolument besoin soient accompagnées sur le plan numérique dans les clubs seniors et dans les centres de la Ville de Paris. Madame LEVIEUX connaît très bien le sujet et cela n'avance pas. C'est notre rôle d'apporter l'élan nécessaire pour que cela soit déployé rapidement et à faible coût. Ce n'est pas ce qui coûte le plus cher.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Karim ZIADY, est-ce que vous votez pour ?

M. ZIADY : Nous votons pour.

M. BOULARD : Merci, nous notons votre capacité à changer d'avis.
Le vœu est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que les personnes de 70-80 ans sont le groupe d'utilisateurs le plus touché par l'exclusion numérique causant une « fracture numérique générationnelle » ;

Considérant que le Centre d'Action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui accompagne des seniors parisiens aux faibles revenus et souvent isolés, doit faciliter l'accès numérique pour les aînés parisiens fréquentant les structures seniors du CASVP ;

Considérant qu'une seule structure senior du 17e appartenant au CASVP, la Résidence des Ternes, est équipée d'un accès au WIFI, souvent capricieux ;

Considérant que, malgré deux vœux demandant un diagnostic sur l'accès au WIFI dans les structures seniors et l'installation d'un dispositif temporaire comme un routeur ou une box internet dans les clubs, l'installation du WIFI reste au point mort ;

Considérant que les associations d'aide numérique aux seniors financées par la Conférence des financeurs rencontrent des difficultés à former les usagers pendant l'année en raison des besoins d'accès au WIFI dans les clubs ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Déploie le WIFI dans toutes les structures seniors gérées par le CASVP du 17e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024047

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-186

OBJET : V172024048 Vœu relatif à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et la pérennisation d'une offre d'animations culturelles et sportives pendant la période estivale

M. BOULARD : Vœu 48, présenté par Athénaïs de la MORANDIÈRE.

Mme de la MORANDIÈRE : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu porte sur la pérennisation d'une offre d'animations culturelles et sportives pendant la période estivale, suite à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Au vu du nombre de familles ne partant pas en vacances ainsi que les seniors qui restent à Paris durant tout l'été, nos acteurs de la vie culturelle et sportive jouent un rôle essentiel dans nos arrondissements. Les sites de festivité de proximité pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris ont connu un vrai succès populaire, notamment dans le 17^e avec plus de 178 000 visiteurs au parc Martin Luther King, entre le 26 juillet et le 8 septembre. Ces lieux de proximité ont largement concouru à l'animation de la vie locale pendant la période estivale et a eu comme un effet non négligeable d'encourager la pratique sportive.

Ainsi, avec Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus de la majorité d'arrondissement, nous émettons le vœu que la Ville de Paris envisage, en accord avec les mairies d'arrondissement, la pérennisation des sites de festivité de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations culturelles et sportives, et permettre le maintien de certains équipements des sites de festivité afin d'encourager la pratique sportive en autonomie et en plein air pour les habitants. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Nous voterons favorablement ce vœu, avec une petite demande d'amendement sur le premier attendu. Plutôt que de dire « en accord avec les mairies », plutôt, à mon avis, écrire « avec la participation ». Je pense que financièrement cela se fera avec la mairie centrale et avec les mairies d'arrondissement. Je ne doute pas que, lors des discussions budgétaires, des amendements seront déposés pour demander que le budget du sport soit renforcé à cet égard.

M. BOULARD : Merci beaucoup pour votre amendement. D'autres explications de vote ?

Amendement que nous allons accepter Madame l'adjointe.

C'est l'occasion de remercier, avant de passer au vote, toute l'équipe qui a porté le projet du site de festivité à Martin Luther King. Je remercie la Direction Générale des services, Pierre BOURRIAUD, Jean-Philippe CLÉMENT, Catherine MULLER, toute l'équipe, tous les agents de la mairie qui ont été mobilisés pour ce succès, en lien avec ma directrice de cabinet, Cyrielle GILLET, qui partageait la responsabilité de la bonne organisation du site. Je remercie les élus qui se sont rendus sur le site pour assurer une présence. Je remercie en particulier Philippe GUERRE et Sonia HAZARABEDIAN, très mobilisés puis tous les autres élus, je tenais quand même à le dire parce que en plein mois d'août !

Ce sont 11 réunions que nous avons organisées pour préparer ce site avec un prestataire commun à tous les autres arrondissements, choisi par la Ville de Paris et franchement nous avons été agréablement surpris par le succès populaire. Ce sont plus de 150 000 personnes qui

ont été accueillies sur le site Martin Luther King. C'est le 2^{ème} site après le parc Monceau, après évidemment, la Villette et l'Hôtel de Ville, là nous étions hors catégorie. C'était un beau succès. Nous avons rencontré des habitants du 17^e, qui ont donné des rendez-vous à leurs amis pour vivre les épreuves de fin de journée, pour assister aussi aux démonstrations culturelles et sportives présentées par nos clubs et structures associatives sportives, choisis notamment dans le cadre du FAL, Fonds d'Animation Locale, proposé par la mairie de Paris sur les Jeux olympiques, avec un jury que nous avons constitué avec notamment Karim ZIADY. Cela a été, franchement, un grand succès. Nous pouvons être fiers de ce qui a été proposé et de la convivialité. C'est vrai que nous avons dû aussi batailler assez vite, dès la première semaine, pour étendre les horaires, vu l'affluence et le succès de ce site où il n'y a pas eu le moindre problème, je tiens à le dire. Étaient mobilisés, la police municipale, la sécurité privée et des agents des espaces verts qui ont également fait un gros travail. Ces agents ont constaté peu de détériorations à la restitution du site.

L'héritage sur le site Martin Luther King c'est évidemment de continuer à animer ce site de manière conviviale, notamment l'été, avec une programmation et dans le cadre des éléments que nous avons échangés avec ce vœu. J'espère que cela pourra se pérenniser sur les prochaines années vu la demande et l'attente.

Je vous propose de passer au vote du vœu légèrement amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.
Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le nombre de familles ne partant pas en vacances, ainsi que les séniors restant à Paris durant l'été ;

Considérant le rôle essentiel joué par nos acteurs de la vie culturelle et la richesse de notre tissu associatif notamment dans le secteur sportif et leur besoin de visibilité pour élargir leurs publics ;

Considérant le succès populaire des sites de festivité de proximité pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant que plus de 178 000 visiteurs sont venus au parc Martin Luther-King entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024, période de programmation couvrant la période des jeux olympiques, d'inter-jeux et des jeux paralympiques ;

Considérant que ces lieux de proximité ont largement concouru à l'animation de la vie locale pendant la période estivale et ont eu comme effet non négligeable d'encourager la pratique sportive ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Envisage en accord avec les Mairies d'arrondissement la pérennisation des sites de festivité de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations culturelles et sportives ;
- Permette le maintien de certains équipements des sites de festivité afin d'encourager la pratique sportive en autonomie et en plein air des habitants et la visibilité des associations culturelles et sportives de l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024048

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-187

OBJET : V172024038 Vœu relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie

M. BOULARD : Nous poursuivons avec le vœu 38 présenté par Bertrand LAVAUD

M. LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, ce vœu concerne l'exonération des droits de terrasse des commerces affectés par les travaux de voirie dus notamment à la préparation de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. L'idée serait évidemment de proposer une procédure simple et rapide pour permettre aux commerces affectés par les travaux en question de bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de leurs droits de voirie. Cela peut avoir lieu durant un délai court, à définir. Je vous signale d'ailleurs que Florence BERTHOUT a fait adopter ce vœu dans son conseil d'arrondissement. C'est dans ce sens que je vous demande d'émettre un vœu favorable.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Explications de vote ?

M. LOGEREAU : Merci Monsieur le Maire. Ce vœu me fait plaisir. Nous avons l'impression de ne plus être seuls, comme nous le sommes depuis maintenant presque deux ans. Rappelez-vous qu'il y a maintenant un an, le conseil d'arrondissement avait voté à l'unanimité un vœu dans ce style-là. Il avait été défendu au conseil de Paris mais n'avait pas été adopté. C'est bien, car c'est un combat dans cet arrondissement depuis maintenant plusieurs mois, que ce soit pour de gros travaux ou pour de grosses infrastructures, comme ceux dont nous avons largement parlé. Pour les terrasses et la voirie, il n'existe aujourd'hui aucune exonération, c'est regrettable. Le maire s'est penché sur le dossier. Il est remonté jusqu'au ministère à Bercy, sans succès, puisqu'il y a eu une fermeture totale. Nous allons soutenir ce vœu, que je vous propose tous de voter favorablement.

M. BOULARD : Merci. D'autres explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Dans un esprit constructif, nous allons voter favorablement ce vœu qui avait déjà été porté par la mairie du 17^e. Je suis allé à la rencontre de plusieurs commerçants qui ont été impactés, notamment le long des travaux du prolongement du tramway jusqu'à la porte-Dauphine. Beaucoup d'entre eux ont souffert de la crise du COVID, plus que des travaux. C'est le retour que nous avons eu de beaucoup de commerçants et la fin du « quoi qu'il en coûte » a fait beaucoup de mal. Nous voterons favorablement ce vœu. Il faut aussi que la Ville de Paris s'y penche.

M. BOULARD : Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
Le vœu est adopté.

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD ;

Considérant la multiplication des travaux de voirie à Paris, due en partie à la préparation de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant la nécessité de soutenir le commerce de proximité dans un contexte économique morose et face à la concurrence accrue de la vente en ligne ;

Considérant que le 17e arrondissement a été particulièrement affecté par divers travaux de voirie ces dernières années : prolongement du tramway T3b jusqu'à la Porte Dauphine et réfection de la Porte-Maillot

Considérant que de nombreux commerçants ont été affectés par ces travaux de voirie, tout en continuant à verser leurs droits de voirie, quand bien même certains ne pouvaient exercer leur droit de terrasse ou d'étalage ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la Mairie du 17e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Propose une procédure simple et rapide pour permettre aux commerçants affectés par des travaux de voirie de bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de leurs droits de voirie.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au vœu V172024038

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 17-24-188

OBJET : V172024039 Vœu relatif à la gestion de la propreté et du tri des déchets lors des Jeux olympiques et paralympiques

M. BOULARD : Nous passons au vœu 39, toujours présenté par Bertrand LAVAUD

M.LAVAUD : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, ce vœu a pour but de tirer les enseignements de la gestion de la propreté et du tri des déchets lors des Jeux olympiques et paralympiques. Il ne vous a pas échappé que le dispositif déployé en région parisienne en

matière de nettoyage des sites olympiques et paralympiques a été efficace. Nous voulons rendre hommage à la mobilisation exceptionnelle des agents rencontrés. Nous voulons en tirer les enseignements permettant d'améliorer durablement la gestion de la propreté des rues de Paris. Nous en avons besoin.

La proposition serait que la Ville de Paris réalise et communique aux maires d'arrondissement un bilan des actions menées pendant la période des jeux, une évaluation de leur efficacité et de leur éventuelle pérennisation. Ce bilan pourrait porter notamment sur l'organisation des équipes d'entretien, le recours additionnel aux prestataires, etc. Il serait important d'avoir le coût global de la mise en place des mesures nécessaires au maintien d'un haut niveau de propreté et d'entretien dans les rues de la capitale. Je vous remercie.

M. BOULARD : Merci. Des explications de vote ?

M. ZIADY : Merci Monsieur le Maire. Nous ne pouvons pas voter « pour » à chaque fois, je suis désolé. Cela aurait été bien que le vœu précise que la Ville a été au rendez-vous sur ce sujet. Je l'ai remarqué, je crois que beaucoup de gens l'ont remarqué aussi. *Le Parisien* n'est en général pas très élogieux avec la Ville de Paris sur la propreté. Il a cependant récemment fait tout un dossier, que je vous invite à consulter, sur ce que prévoit de faire la Ville de Paris et sur l'héritage des JO en matière de propreté. Tout est détaillé. Pour moi, le vœu est sans objet. Nous nous abstenons parce que le fond est envisageable. Je pourrais aussi vous transmettre les coordonnées du cabinet en charge de la propreté, qui vous donnera toutes les informations.

M. BOULARD : Merci, Karim ZIADY.

M. DUMESNIL : Juste un petit complément. Nous parlons beaucoup des déchets effectivement. L'un des problèmes était la production énorme de déchets. Alors qu'il était interdit d'utiliser des bouteilles et des canettes, nous avons vu les entreprises verser des canettes dans des Ecocups. C'était franchement moche. Il y a des efforts à faire dans la non-production de déchets.

M. BOULARD : Je crois qu'à l'heure de dresser le bilan des Jeux olympiques et paralympiques 2024, il y a quand même un élément sur lequel chacun doit s'accorder. Pendant ce mois et demi de festivités, nous avons tous vibré pour les performances des athlètes, mais nous avons aussi découvert et goûté à nouveau au plaisir d'avoir une capitale propre, sûre et belle. C'est la preuve qu'avec un peu de bonne volonté, une logique partenariale.

La maire de Paris a découvert que son administration pouvait travailler différemment, c'est elle qui l'a dit. Il est donc possible de rendre notre ville agréable à vivre. Les jeux ont montré notamment que lorsque nous faisons confiance aux compétences de chacun, nous arrivons à des résultats tangibles. C'est le cas pour la propreté. Je n'oublie pas la sécurité et la présence des forces de sécurité intérieure, notamment la police nationale ainsi que des forces de sécurité étrangères.

Pour la propreté, nous n'avons jamais oublié de rappeler et de demander à la maire de Paris plus de gestion de proximité avec la mairie d'arrondissement, une meilleure planification, notamment des efforts et la hiérarchisation des priorités. Votre vœu, cher Bertrand, et votre demande de bilan complet ferait effectivement une bonne base de départ, que ce soit communiqué aux élus mais pas forcément à la presse ce serait logique, pour pouvoir travailler demain, autrement, collectivement et efficacement. Ce vœu évidemment recevra un avis favorable de notre majorité d'arrondissement.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD ;

Considérant que les carences récurrentes dans le domaine de la propreté affectent tant la qualité de vie et la santé des Parisiennes et des Parisiens que l'attractivité de la ville de Paris ;

Considérant que le dispositif déployé en matière de nettoyage des sites olympiques et paralympiques a été efficace et qu'à cet égard il convient de rendre hommage à la mobilisation exceptionnelle des agents d'entretien ;

Considérant que, bien que sujet à des contraintes spécifiques, cet évènement doit nous permettre de tirer des enseignements clairs permettant d'améliorer durablement la gestion de la propreté des rues de Paris

Considérant qu'il est nécessaire d'analyser les constats, les solutions retenues et les améliorations potentielles de manière holistique ;

Considérant que dans les objectifs du « Big bang de la proximité à Paris » s'inscrit un mouvement de réorganisation des pouvoirs et des responsabilités de l'État vers la Ville de Paris et, à l'interne de la Ville, vers les arrondissements notamment via le déploiement d'une réforme sectorielle dans le domaine de la propreté ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la Mairie du 17^e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Réalise et communique aux mairies d'arrondissement un bilan complet des actions menées pendant la période des jeux olympiques et paralympiques, une évaluation de leur efficacité et de leur éventuelle pérennisation ;
- Ce bilan pourra notamment porter sur :
 - L'organisation des équipes d'entretien, le recours additionnel aux prestataires ;
 - La mise en place de matériels spécifiques comme la présence de poubelles anti-nuisibles plus nombreuses, l'utilisation de vélos-cargos...
 - L'efficacité de la communication et de la signalétique adoptées en matière d'incitation au tri et à la réduction globale des déchets ;
 - Le coût global de la mise en place des mesures nécessaires au maintien d'un haut niveau de qualité de l'entretien des rues de la capitale.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024039

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

M. BOULARD : En marge de notre séance, avant de vous quitter, petite information de notre 1^{ère} adjointe en charge de la culture pour une nouveauté. Je lui cède la parole.

Mme BOUGERET : Je vais faire un tout petit peu de pub pour un nouveau support de communication que nous venons de lancer, un nouveau média, c'est un podcast, le podcast du 17^e arrondissement. C'est une nouvelle manière de découvrir ou redécouvrir notre arrondissement. C'est né d'une rencontre avec une habitante du quartier des Épinettes, que l'on connaît depuis quelques années, qui a l'habitude et dont c'est le boulot, elle est documentariste et journaliste. Nous lui avons demandé de capter des sons, des ambiances et de faire des reportages. Tout est en ligne sur le site de la mairie et sur plusieurs plateformes également, Deezer, Spotify et Apple. Vous allez pouvoir les retrouver assez facilement. Elle a laissé « traîner » son micro dans des cours d'écoles, au conservatoire, au musée Jean-Jacques Henner, durant la soirée électorale, dans la patientèle d'un célèbre médecin des Épinettes bientôt à la retraite... Il y en aura d'autres, j'espère, mais c'est une première salve de podcasts à découvrir. Je vous invite évidemment à diffuser l'information très largement.

M. BOULARD : Merci. Bonne écoute et bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 08.

Procès-verbal de la séance du **24 SEP. 2024**

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement



M. Karim ZIADY,
Conseiller du 17^{ème} arrondissement, secrétaire de
séance

